

# LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4219 du Vendredi 1<sup>er</sup> Mars 2024 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE



# Mgr Abel Lilualala ordonné et installé sur son trône

«Je n'ai fait qu'occuper un poste vacant. Les affectations en cours demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre», a déclaré le nouvel archevêque. (P.10)

### FINANCES

## EximBank Inde appuie des projets au Congo



Les deux parties pendant la séance d'évaluation des projets (P.8)

### SOCIAL

**Lettre ouverte à Monsieur  
le Président de la  
République, Chef de l'Etat**  
(Par des salariés du Port  
autonome de Pointe-Noire)  
P.19

### SANTE

## Le Congo renoue avec la gratuité de la césarienne

(P.3)

### INONDATIONS

## La Chine a fait un don de 100.000 dollars

(P.5)

### EDITORIAL

**Sous la pluie,  
Pointe-Noire  
jubilait !**

### GUERRE UKRAINE-RUSSIE

## Le dialogue, c'est la solution de sortie du conflit

(P.7)



UNE SERIE CANAL+ ORIGINAL

LE FUTUR  
EST À NOUS

SAISON 2

TOUT PEUT ARRIVER

92 92  
CANAL+ CONGO

DU LUNDI AU VENDREDI  
A 19H00 SUR CANAL+

POP

**Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE**  
**Notaire à Pointe-Noire**  
 1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO  
 Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison  
 Immeuble MORIJA 1<sup>er</sup> étage, Centre-ville  
 B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46  
 République du Congo

### ANNONCE LEGALE

**«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE YLOHA»**  
**EN SIGLE «SCI YLOHA», Société en liquidation**  
 Société Civile Immobilière  
 Au Capital de francs CFA: Un Million (1 000 000)  
 Siège social: Résidence Gamesha, quartier Mayinga  
 POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO  
 RCCM: **CG-PNR-01-2014-B50-00014**

### DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la «**SCI YLOHA**» en date à Pointe-Noire du **31 janvier 2024**, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le **13 février 2024**, enregistré à Pointe-Noire, folio **031/19 n° 0490**; Les associés ont décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation. Monsieur **Tite KABA** est nommé en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation de la société.

Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, Résidence Gamesha, quartier Mayinga, République du Congo.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le **15 février 2024**, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «**RCCM**» sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-00107**.

A compter de cette date, la société est en liquidation. Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation, dans un délai de 30 jours, à compter de la publication des présentes.

Pointe-Noire, le 22 février 2024.

Pour insertion,

**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,**  
**Notaire.**

**Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**  
**Notaire**

Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, Centre-ville, téléphone : (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail : maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

### AVIS DE CONSTITUTION

BMDL CONSULTING ON/SHORE OFF/SHORE  
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
 AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA  
 Siège Social : Arrondissement n°01 LUMUMBA, Quartier MPITA, vers le marché  
 Téléphone : +242 05 362 66 66/06 750 03 03  
 POINTE-NOIRE  
 REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le quatre janvier deux mil vingt-quatre, dûment enregistré le onze janvier deux mil vingt-quatre, sous le folio **008/10, n°0176**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**Objet:** La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Bâtiment et mise à disposition du personnel;
- Electricité;
- Peinture;
- Plomberie;
- Carrelage;
- Climatisation;
- Location engins;
- Prestation de services ON/OFF SHORE;
- Maintenance;

- Etanchéité.  
 Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Dénomination sociale:** BMDL CONSULTING ON/SHORE OFF/SHORE

**Adresse:** Le siège social est fixé à Pointe-Noire, dans l'arrondissement n°01 E.P. LUMUMBA, quartier Mpita, vers le marché, téléphone: 05 362 66 66/ 06 750 03 03, République du Congo.

**RCCM:** Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00012**.

Pour avis

**La Notaire**

**Maître Sévériny Soltia BITSINDOU**  
**NDIHOULOU**

**Maître Léole Marcelle KOMBO**  
**Notaire à Pointe-Noire**

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
 Pointe-Noire, République du Congo

### ANNONCE LEGALE SOCIETE EY MINING & SERVICES

Société à Responsabilité Limitée au capital de F. CFA: 1 000.000  
 Siège social: Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo.  
 RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00030

### NOMINATION DU NOUVEAU GERANT ET DE LA CO-GERANTE

Suivant acte reçu par Maître **Léole Marcelle KOMBO**, Notaire à Pointe-Noire, en date du **19 janvier 2024**, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le **25 Janvier 2024**, sous le folio **018/33 N°0627**, les associés ont pris les décisions suivantes:  
 Nomination du nouveau gérant et de la co-gérante: Monsieur **Jean Jacques BATAKI** est nommé en qualité de gérant.

Madame **Candide Marelle YOKA OSSI-SOM-BOKO** est nommée en qualité de co-gérante.  
**Dépôt légal:** Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 02 Février 2024, sous le dépôt n°**CG-PNR-01-2024-D-00068** et mention modificative a été portée au RCCM à la même date.

Pour insertion légale,  
**Maître Léole Marcelle KOMBO.**

**Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO**  
**Notaire à la Résidence de Pointe-Noire**

**03, Avenue Fayette TCHITEMBO**  
 Immeuble AFRIKAN CAMPUS, en diagonale de Caffé Torino 1<sup>er</sup> étage, B.P.: 469  
 Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40  
 Email: mbissi.notaires@gmail.com

### AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE CONSEILS & SERVICES du Congo

**Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle**  
 Au capital de FCFA : 1.000.000  
 Siège social: 03, Avenue Fayette TCHITEMBO Immeuble AFRIKAN CAMPUS, en diagonale de Caffé Torino 1<sup>er</sup> étage (République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître **Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO**, en date du **18 décembre 2023**, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle dénommée "**Conseils & Services du Congo**" en sigle «**COSEC**» dont les caractéristiques suivent:

**Capital:** 1.000.000 F CFA

- Objet:** La société a pour objet, en République du Congo qu'à l'étranger:
- Activité de soutien à l'extraction d'hydrocarbures;
  - Toutes opérations de prestations de services aux activités de sous-traitance pour les sociétés pétrolières et para pétrolières On/Shore Off/Shore;
  - Commerce gros non spécialisé (importation et exportation);
  - Organisation du transport de fret (déménagements nationaux et internationaux);
  - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques;
  - Transports industriels, transports par conduites;
  - Logistique, Manutention; Entrepôt de matériels, devis;

- Activités de nettoyage bureaux et sites industriels;
  - Collecte, traitement des déchets;
  - Gestion empreinte carbone des sociétés;
  - Activités maritimes et portuaires;
  - Commerce de gros de carburants et combustibles;
  - Vente de produits pétroliers, installation;
  - Travaux d'installation et réparation techniques diverses;
  - Maintenance industrielle.
- Et généralement, toutes les opérations, financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

**Gérant:** Monsieur **Florent TCHICAYA**, demeurant à Pointe-Noire 17 rue Jean Louis Talamoni quartier Nkoukou.

Statuts enregistrés Pointe-Noire Centre folio **241/12** du **20 décembre 2023** sous le n°**9228**  
**RCCM N° CG-PNR-01-2024-B12-00008**

Pour insertion,

**Maître Blanche Patricia**  
**MBISSI DÉDÉ-SOMBO.**



**OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA**  
 12, allée des acacias, Centre ville Brazzaville A côte du marché plateau  
 E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

### AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «T.A ASSURANCES SARLU»

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bedel KAMBA, en date à Brazzaville du 14 novembre 2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**T.A ASSURANCES**», SARLU, au capital d'un million (1 000 000) F CFA, siège social sis à Poto-Poto, Brazzaville, 21, rue Mbochis, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-01-2023BI 3-00541**, dont les statuts de ladite société, ont été enregistrés aux impôts de Poto-Poto, Brazzaville, en date du 16 novembre 2023, sous le numéro 3900, Folio 205/10, ayant des caractéristiques suivantes:

**Objet:**  
 Assurance dommage et réassurance —K650002 (Agence générale en assurance).  
 Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières

pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société les cent (100) parts sociales toutes souscrites en numéraires et intégralement libérées par l'associé unique.

**Capital social:** UN MILION (1 000 000) de Francs CFA divisés en cent (100) parts sociales de Dix mille (10 000) Francs CFA, de valeur nominale, numérotées de un (1) à cent (100), chacune entièrement libérées. Le siège social est établi à Poto-Poto, Brazzaville, 21, rue Mbochis, République du Congo  
**Durée:** 99 ans  
 Registre du commerce: N°: **CG-BZV-01 -2023-813-00541**  
**Gérant de la société:** Monsieur André TSAMBI.

POUR INSERTION

INONDATIONS

# Assistance aux populations du département de la Likouala

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a effectué du 23 au 25 février dernier une mission d'assistance humanitaire dans les départements de la Likouala, notamment à Bétou et Impfondo. Elle y est allée apporter le soutien du Gouvernement aux populations sinistrées, après les pluies diluviennes qui ont détruit de nombreuses habitations et provoqué des inondations.

La commune de Bétou était la première localité à être visitée par la ministre, après Gangagnia où le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a procédé au lancement des opérations d'assistance humanitaire dans la Likouala.

Les pluies qui se sont abattues courant décembre sur le département ont causé le désarroi et la terreur dans certains quartiers et villages. Habitations détruites ou submergées par les eaux. Au total, 202.217 personnes se sont retrouvées sinistrées.

La cérémonie organisée sur le terrain du camp Romain, a rassemblé toutes les forces vives du district de Bétou, une vraie marée humaine. Du côté des officiels, on notait la présence des ministres Gilbert Mokoki de la santé et de la population; Georges Mbaka de l'économie fluviale; le représentant du FNUAP, Victor Rakoto; Jean-Jacques Muanda, préfet du département de la Likouala; Sosso Omer Lienart, sous-préfet de Bétou, etc.

« Cette assistance témoigne non seulement de la sensibilité du Gouvernement à l'égard des populations victimes des inondations, mais aussi de sa volonté de ne laisser personne au bord de la route », a déclaré Sosso Omer Lienart, sous-préfet de Bétou.

Il a exprimé sa reconnaissance au Président de la République pour avoir répondu aux pleurs des populations de la commune de Bétou qui, à elle seule, compte 75.223 personnes affectées, soit 12.949 ménages répartis dans 9 quartiers.

La ministre, très ovationnée, a rassuré, au vu de la marée humaine présente, les populations de Bétou de l'engagement du Gouvernement à ne laisser personne au bord de la route devant toute situation de détresse réelle. « Les difficultés sont faites pour être surmontées. Devant nous, il n'y a rien qui ne puisse être surmonté », a précisé Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Pour la ministre, au stade actuel des interventions, l'objectif du Gouvernement et ses partenaires est d'offrir une assistance humanitaire aux populations sinistrées en vue de préserver leurs vies et de soulager tant soit peu leurs souffrances. Elle a insisté sur un partage équitable des kits, tout en mettant en garde les chefs de

quartiers et de villages: « Nous ne voulons pas qu'il y ait des remous et des bruits que nous entendrions des populations



Pendant le bain de foule



Le ministre Guy Georges Mbaka remettant le kit à un bénéficiaire à Bétou

qui seraient un peu déçues du partage », a-t-elle averti. La ministre, qui s'est exprimée en Lingala, a lancé un message d'unité autour du sinistre. « Nous sommes venus ici pour vous apporter l'assistance du Gouvernement. Les inondations ne concernent pas seulement Bétou ou le département de la Likouala, mais plutôt l'ensemble de l'étendue nationale », a-t-elle indiqué.

La joie était grande auprès des populations sinistrées de recevoir à travers leurs représentants, les kits notamment vivres et non-vivres, de kits scolaires et de médicaments, le tout dans une ambiance bon enfant. Conscient de la sensibilité du secteur de la santé, le ministre Gilbert Mokoki a reconnu que les besoins sont énormes. « Les inondations sont venues aggravées la situation qui n'était pas déjà très bonne. Nous pensons que ce que nous avons apporté, c'est pour répondre aux urgences sanitaires. Mais le plus difficile, c'est de restaurer les formations sanitaires qui ont subi les dégâts. Le Gouvernement y pense et nous allons régler



ces problèmes », a-t-il indiqué. A Impfondo, l'ambiance était toute particulière. La ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, accompagnée de son collègue de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, y est allée apporter la générosité du Gouvernement aux populations. La cérémonie s'est déroulée dans l'enceinte de la préfecture, le 25 février.

Le maire d'Impfondo, Alain Moko, a remercié le Chef de l'Etat pour cette marque de solidarité et pour sa constance dans l'assistance des populations victimes de catastrophes naturelles qui ont affecté 3396 ménages, soit

16.139 personnes réparties dans 8 quartiers.

La joie était immense pour ces populations qui sont restées plusieurs mois les pieds dans l'eau.

Comme à Bétou, la ministre s'est exprimée en lingala. « Ce que nous vous apportons, c'est pour vos populations. Le Président de la République est de cœur avec vous et sera toujours avec vous dans les moments difficiles. Vous

devez accepter ce geste avec un cœur ouvert et plein d'amour », a affirmé Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, tout en attirant l'attention des chefs de villages et de quartiers. « Le Chef de l'Etat travaille pour tout le monde. Vous êtes ses représentants et vous agissez de la sorte. Vous devez travailler avec loyauté pour que chacun des sinistrés puisse avoir son kit ».

« Grand merci pour votre élan de solidarité, pour cette assistance multiforme aux populations vulnérables », a déclaré l'un des chefs de village présents à la cérémonie.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SANTE

## Le Congo renoue avec la gratuité de la césarienne

Le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, a relancé lundi 26 février dernier le programme de gratuité de la césarienne et autres interventions obstétricales majeures par la remise de 2.001 kits opératoires destinés aux structures sanitaires publiques du pays. C'était à l'hôpital Mère-Enfant Blanche Gomes, en présence de la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma; du coordonnateur résident du système des Nations-Unies; des représentants des agences du système des Nations-Unies, notamment du PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, etc.

Le directeur du Programme de la gratuité de la césarienne, Fabien Boungou, a

décliné les objectifs de son programme destiné à améliorer l'accessibilité de la césarienne et des

soins obstétrico-néonataux d'urgence dans la mise à disposition des kits opératoires gratuits dans les formations sanitaires en République du Congo. Grâce aux efforts du Gouvernement, « le programme national de la césarienne a acquis 2001 kits opératoires qui sont distribués dans les différentes structures sanitaires du Congo », a-t-il annoncé.

Pour être rationnel et effi-

Editorial

## Sous la pluie, Pointe-Noire jubilait !

Si l'on peut parler de symboles, on peut soutenir que c'est dans l'archidiocèse de Pointe-Noire qu'il y en a eu de très forts. Samedi dernier en effet, a été consacré par Mgr Javier Herrera Corona le Nonce apostolique, le successeur de Mgr Miguel Angel Olaverri. Il s'agit de Mgr Abel Liluala, qui a pris possession de son siège d'Archevêque de Pointe-Noire. Les fidèles du deuxième plus grand diocèse de notre pays n'auront donc pas à souffrir d'une vacance de responsable pastoral au sommet. C'est finalement une vraie grâce de voir que tous nos diocèses ont des pasteurs aguerris à leur tête. Depuis un peu plus de 2000 ans, notre Eglise vit en assumant la transmission de ses rites, des sacrements, des responsabilités, des traditions et de la foi. Depuis les Apôtres, la transmission et la succession font vivre l'Eglise et insufflent du sang nouveau qui, avec le souffle de l'Esprit, permet d'aller plus loin au fil des années. Mgr Liluala vient prendre le relais de la charge qu'ont assumée Mgr Fauret, Mgr Mpwyat, Mgr Nkombo, Mgr Makaya et Mgr Olaverri. Ainsi de suite, s'assureront les responsabilités de conduire le peuple de Dieu.

Le symbole de l'arrivée de Mgr Liluala s'est fait jusqu'au bout. Pour ce natif du Cabinda qui a étudié en République démocratique du Congo, en Angola et au Congo, il reste le représentant de cette universalité de l'Eglise catholique, qui s'entend précisément comme universelle. Le nouvel archevêque de Pointe-Noire est un homme carrefour. Lui qui a déjà exercé dans le Mayombe, vient semer la Parole de Dieu dans la diversité de son peuple à Pointe-Noire. Celui-ci a manifesté une joie visible samedi dernier, même sous la pluie battante.

Albert S. MIANZOUKOUTA



Le ministre Gilbert Mokoki remettant un échantillon de kit au directeur général de l'hôpital Mère-enfant Blanche Gomes

cace, a-t-il poursuivi, « les kits ont été répartis dans trois catégories: Kit n°1 pour les opérations avec anesthésie locorégionale; le kit n°2 pour les opérations avec anesthésie générale et le kit n°3 qui contient les produits en vrac complémentaires des différents kits et les produits de réanimation ». Pour lui, il est dans l'intérêt des pouvoirs publics d'élaborer les normes et les directives permettant aux formations sanitaires de fournir des soins de quali-

té qui soient accessibles à toutes les femmes enceintes et aux nouveau-nés indépendamment de leur situation financière. Pour le directeur des soins et services de santé, Germain Monabeka, la stratégie de la distribution des kits de césarienne relève de la nécessité pressante de réduire le taux de mortalité maternelle et néo-natale grâce à cette opération, notamment la prise en charge de l'hémorragie de la délivrance,

(Suite en page 5)

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

## Les parlementaires et cadres du Pool se mobilisent pour relever le défi

Dans le cadre de la célébration tournante du 8 mars, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a réuni les parlementaires et cadres du Pool pour ne pas baisser le niveau de cet événement qui doit être célébré, selon lui, avec faste. C'était en présence de Mme Inès Néfer Ingani Vumbu, ministre de la Promotion de la femme, de l'intégration de la femme et de l'économie informelle, et de Georges Kilebé, préfet du département du Pool.

Placé sous le patronage de Mme Antoinette Sassou-Nguesso, marraine des festivités du 8 mars, cet événement doit mobiliser, a déclaré Isidore Mvouba. Il a demandé à tous de contribuer à la réussite de cette célébration afin de relever le défi. «Je sais compter sur votre savoir-faire», a-t-il dit.

La ministre Inès Néfer Ingani Vumbu a décliné les contours de cette commémoration. Elle a indiqué que plusieurs activités sont prévues à cette occasion. Parmi lesquelles: l'exposition vente des produits agricoles, de pêche et des œuvres d'arts féminins; la campagne de sensibilisation sur le VIH-sida,

suivi d'un dépistage volontaire; les tournois interdistricts de sport (Nzango, course féminin de piroguiers à Ngabé, le marathon); la remise des kits agricoles, d'élevage et de pêche aux groupements coopératifs des femmes du Pool; des danses folkloriques, la campagne sur les violences faites aux femmes, sur la loi Mouébara et le numéro d'urgence 1444, la parade des forces vives féminines, la soirée culturelle ponctuée par l'élection miss 8 mars. Elle a sollicité le soutien des parlementaires et cadres du Pool. «Partout où nous sommes passés, la fête a toujours réussi. A travers ces festivités, nous voulons aussi fédérer les



Isidore Mvouba

femmes du Pool et essayer de comprendre les problèmes et les difficultés qui sont les leurs», a précisé le ministre. Mme Inès Néfer Ingani Vumbu a appelé à l'unité de tous. «Il n'y a pas d'opposition, ni de majorité, ni des partis du centre, ni des divisions pendant ces célébrations. Le Pool n'a pas intérêt que les choses échouent», a-t-elle prévenu.

Et d'ajouter: «Lorsque nous faisons des expositions

ventes des produits, nous faisons tout pour racheter les invendus parce qu'on estime que ces femmes ne peuvent pas quitter si loin et ne pas vendre leurs produits. Nous les prenons nous-mêmes, les redistribuons dans les orphelinats et d'autres sont acheminés à la résidence de la première dame».

Cyr Armel YABBAT-NGO

CEMAC

## Le taux de croissance sera de 2,9% cette année

Le Parlement de la CEMAC a tenu le 5 février dernier à Malabo sa première session ordinaire de l'année 2024. C'était sous le patronage d'Evariste Ngamane, président du Parlement. La cérémonie d'ouverture a connu la présence du Président de la Commission de la CEMAC; des ambassadeurs, chefs de mission diplomatique et consulaires; des représentants des organisations internationales accrédités, auprès de la République de Guinée Equatoriale; le Gouverneur de Bioko Norte et du maire de Malabo.



Les parlementaires

Dans son allocution, le président du Parlement communautaire est revenu sur quelques faits historiques majeurs de l'année 2023, notamment l'adresse du Président Faustin Archange Touadéra, président en exercice de la conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC puis médiateur dans la crise gabonaise, devant le Parlement. «Le Président en exercice nous a fait honneur en passant nous livrer un message de très grande importance, lequel message nous a donné une nouvelle impulsion dans l'accomplissement de notre mission législative», a-t-il déclaré.

«Le contenu de ce message est en train d'être décliné en une véritable feuille de route de notre Parlement».

A signaler que cette première session ordinaire était consacrée sur le plan législatif entre autres, à la présentation du rapport général sur l'évolution de la communauté par la Commission et l'examen puis l'adoption du budget l'exercice 2024.

Sur le plan économique, «nous pouvons dire que dans la zone CEMAC, les données recueillies par les services de la BEAC mettent en lumière un relatif affermissement de la reprise des économies de la CEMAC, en dépit des incertitudes persistantes liées à la COVID-19 et la tension géopolitique entre l'Ukraine et la Russie. En dépit de cela, l'activité économique suit néanmoins une tendance de l'évolution favorable grâce aux divers facteurs que sont: la bonne tenue des cours du pétrole; la solidité de l'activité minière dans les pays producteurs; les services consolidant tels que l'hôtellerie, le transport et les communications. Le taux de croissance de l'activité dans la zone CEMAC devrait se hisser autour de 2,9 % en 2024», a-t-il poursuivi.

Nonobstant cette situation assez favorable, «les pays de la CEMAC devraient faire face à de nombreux défis sur le moyen terme, notamment: éviter un ralentissement de la reprise économique; ramener l'inflation au niveau de convergence de la zone pour empêcher la baisse du pouvoir d'achat des ménages surtout, les couches les plus défavorisées; maintenir les efforts au niveau des équilibres budgétaires étant donné que la persistance de l'inflation au niveau mondial et le durcissement dans les politiques monétaires qui ont suivi, ont conduit à la hausse des coûts de la dette», a précisé Evariste Ngamane.

Sur le plan politique, il a salué la tenue du référendum constitutionnel au Tchad à l'instar de sa voisine et sœur la Centrafrique. «Convient-il aussi de noter avec satisfaction, le retour à notre noble Institution de nos collègues du Parlement gabonais que nous avons nous-mêmes tant souhaité», s'est-il réjoui.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ACPCE

## Le budget exercice 2024 arrêté à la somme de 1.907.470.300 FCFA

L'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE) a tenu le 15 février dernier, la troisième session de son Comité de direction. C'était sous la direction de Gervais Bouiti Viaudo, son président, en présence de Dieu-Merci Emeriand Kibangou, directeur général de l'ACPCE.

Cette session comportait à son ordre du jour cinq affaires: le rapport d'activités qui a été approuvé avec amendements; les comptes administratifs et le compte de gestion exercice 2023 qui ont été renvoyés en consultation à domicile pour la levée des réserves certifiées par la direction générale des comptes publics et du patrimoine près le ministère du Budget, des comptes publics et du portefeuille public; le plan de travail annuel budgétaire 2024 a été adopté en l'état.

Le budget adopté avec amendements a été arrêté à la somme de 1.907.470.300 FCFA. Quant aux propositions de réformes au titre de l'année 2024, les membres du comité ont recommandé l'organisation d'une concertation pour discuter de cette question. Parmi elles, l'opérationnalisation du formulaire unique par formalité, la signature d'un nouveau texte réglementaire pour l'ACPCE, l'harmonisation et l'application de la nomenclature des activités commerciales de l'OHADA, la suppression du paiement du cautionnement dans les agences de l'ACPCE, la mise en place des mesures d'accompagnement aux entrepreneurs, la redynamisation du NIU pour les créations d'entreprises, la digitalisation des services offerts par l'ACPCE, l'institution d'une nouvelle tarification des formalités administratives des entreprises, l'intégration des autres formalités d'entreprises à l'ACPCE, la suppression des taxes de délivrance des autorisations d'exercice de la direction générale du commerce intérieur, l'institution de la licence unique d'exploitation des entreprises,

l'instauration des mesures d'orthodoxie financières associées à la sécurisation des recettes, etc. A rappeler qu'au cours de l'année 2023, l'ACPCE a enregistré 4188 créations d'entreprises et le taux de création par les promoteurs jeunes est de 38,1%.

Pour le directeur général de l'ACPCE, Dieu-Merci Emeriand Kibangou, 2024 qui a été déclarée Année de la jeunesse, représente un défi majeur pour son agence dans la mise en place de dispositions visant à susciter, au côté de l'ensemble des structures de l'écosystème entrepreneurial congolais, l'engouement de l'entrepreneuriat juvénile.

Clôturant la session, Gervais Bouiti-Viaudo a remercié les membres du Comité pour la qualité du travail abattu. «Nous avons eu un examen franc et approfondi des documents soumis à notre appréciation La qualité était au rendez-vous et nous avons enregistré un certain nombre d'avancées. Tout concourt à l'atteinte de l'objectif qui nous avait été assigné par le Président de la République, à savoir: arriver à créer sa société en 72 heures», a déclaré le président du Comité de direction.

Tout en reconnaissant quelques obstacles dans l'atteinte de cet objectif, il a néanmoins fait savoir que c'est ça le principe et le délai qui sont observables aujourd'hui. «Les difficultés n'ont pas manqué et ne manquent pas. Le Comité de direction les a recensées et a préconisé un certain nombre de mesures pour que l'objectif de 72 heures pour la création d'une entreprise soit atteint sur l'ensemble du territoire



Le président Conseil d'administration et les membres du Comité de direction

national sans exception. Je ne prends pas un engagement au nom du Comité de direction pour dire que dès demain, ça sera partout ainsi, mais je prends à témoin le Comité de direction

pour dire qu'au cours de cette année, on va y parvenir; on n'y était déjà et on va y revenir», a-t-il promis.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ORGANISATION DES FEMMES DU CONGO (OFC)

## Restructuration du secrétariat exécutif du département de Brazzaville

La campagne de restructuration des organes intermédiaires et de base de l'OFC du département de Brazzaville s'est déroulée du 16 au 18 février 2024 dans les quartiers et les arrondissements de la capitale. Le secrétariat exécutif de l'OFC de Brazzaville a été restructuré, dimanche 18 février 2024 à l'auditorium du siège du PCT, à Mpila, sous la direction d'Inès Néfer Bertille Ingani Vombo Yalo, Présidente du secrétariat exécutif national.

Au terme des travaux, un secrétariat exécutif de 13 membres a été mis en place, présidé par Charlotte Opimbat. Dans son allocution, elle n'a pas caché ses émotions:



Les membres du nouveau bureau

«Je tiens à vous remercier pour votre engagement. Les défis qui nous attendent sous les orientations du PCT et du secrétariat exécutif national de l'OFC sont

énormes. Toutefois, grâce à votre perspicacité et votre militantisme avérés qui ne sont plus à démontrer, nous atteindrons nos objectifs», a-t-elle dit.

Elle a invité les membres du secrétariat exécutif de l'OFC du département de Brazzaville, les comités et toutes les sections à se ranger en ordre de bataille pour la grande mobilisation. «Il ne pourrait en être autrement. Aussi, je me considère humblement comme la présidente de toutes les femmes de la fédération de l'OFC du département de Brazzaville. Je ne pourrai entretenir ni querelles, ni divisions, mais je travaillerai davantage pour la cohésion et la promotion de l'esprit militant et fraternel pour l'intérêt général de notre organisation, parce que nous sommes attendues aux résultats», a déclaré Charlotte Opimbat.

Victor GUEMBELA

INONDATIONS

# La Chine a fait un don de 100.000 dollars

Maintenir le flambeau de la coopération bilatérale entre le Congo et la Chine. C'est ainsi qu'il convient d'analyser la rencontre, le mardi 27 février dernier, entre Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, et Mme Li Yan, ambassadrice de la République populaire de Chine. La diplomate chinoise est venue remettre le don du Gouvernement de son pays en faveur des victimes des inondations. Pour exprimer la solidarité de la Chine vis-à-vis du peuple congolais.

Non sans rappeler à son hôte l'importance de la coopération entre le Congo et la Chine, vieille de 60 ans. Bien évidemment le soutien de la Chine aux victimes des inondations est un nouveau symbole entre les deux pays qui ont célébré le 24 février dernier les 60 ans de l'établissement de leurs relations diplomatiques.

En effet, lors de cette commémoration, la diplomate chinoise avait annoncé une aide de la Chine de 100.000 dollars américains pour aider les victimes des inondations à surmonter leurs difficultés. «Cela montre, une fois de plus, l'amitié profonde entre nos deux peuples depuis 60 ans. Lorsque le peuple congolais est confronté à des difficultés, la Chine est toujours parmi les premiers à venir en aide. Elle a apporté un soutien financier pendant 3 ans consécutifs au Congo pour l'aider à faire face aux catastrophes naturelles», a-t-elle rappelé.

L'élan de solidarité de la Chine est une réponse à l'appel lancé par la ministre congolaise des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire à la communauté internationale pour aider les milliers de personnes touchées par les inondations.

Ce geste de la Chine s'inscrit dans le cadre de ses relations avec le Congo. «Depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques, la Chine et le Congo ont développé

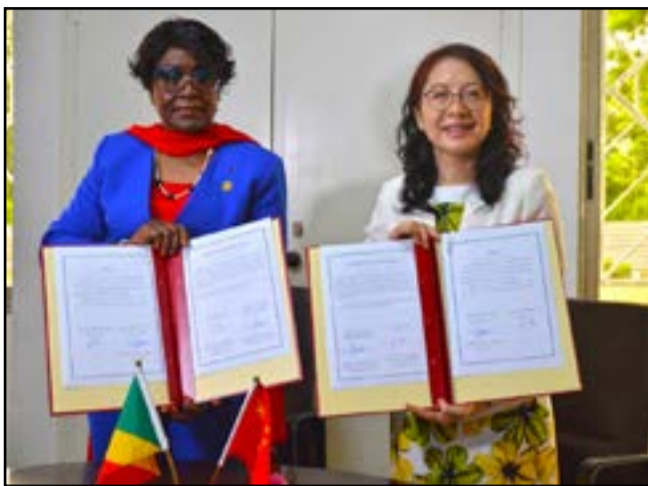
une coopération fructueuse dans le domaine du bien-être social. Cela se traduit par des projets d'infrastructures en faveur de la création d'emplois et du développement. Tous ces fruits de coopération sont partout tangibles et visibles au Congo», a-t-elle indiqué.

Et d'ajouter: «Face aux catastrophes naturelles, aucun pays ne peut s'en sortir tout seul. Ce n'est que par la solidarité et l'entraide que nous pouvons surmonter ensemble les épreuves».

A en croire la diplomate chinoise, ce don est l'illustration de l'amitié fraternelle sino-congolaise. Déjà en 2022, la Chine avait fourni une aide d'urgence de 100.000 dollars américains au Congo. En 2023, elle a offert un don de 700.000 yuan et demi au Congo à la suite des inondations dans le département de la Likouala. Il ne fait l'ombre d'aucun doute que cette aide est loin d'être la dernière du genre.

De son côté, la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a remercié le Gouvernement de la République populaire de Chine, pour ce nouveau geste en faveur des populations victimes des inondations en République du Congo.

Pour elle, ce don est un signe fort de l'excellence des relations sino-congolaises. «La sagesse populaire nous apprend que: c'est dans le malheur que l'on reconnaît ses vrais amis et la République popu-



Après la signature, la photo symbolique

laire de Chine fait partie des vrais amis du Congo qui ont toujours su répondre avec promptitude aux appels du Gouvernement lors des grandes crises humanitaires», a-t-elle affirmé.

La ministre a rappelé à son hôte que les crues de 2023 sont les plus importantes que le Congo ait connu depuis plus d'un demi-siècle. «Elles ont fortement impacté la vie des populations des zones concernées: perte des biens matériels, des habitations, destruction des infrastructures publiques, des moyens de subsistance. Ce qui signifie que les besoins sont énormes non seulement en termes d'assistance humanitaire d'urgence, mais aussi dans le cadre du relèvement. Ainsi, l'aide que vous apportez aujourd'hui est la bienvenue, en ce qu'elle nous permet de continuer à prendre en charge au mieux les populations affectées», a-t-elle signifié.

Selon elle, les opérations humanitaires qui se poursuivent, nécessitent d'importantes ressources tant financières que matérielles. «Pour permettre de rendre la dignité aux populations dont beaucoup sont aujourd'hui démunies à cause

des inondations, mais aussi des vents violents qui sont un autre aléa climatique auquel nous faisons face actuellement dans certaines parties du pays», a fait savoir Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, tout en rassurant son hôte.

«L'aide que vous apportez ira aux populations dans le besoin. Nos équipes resteront en contact avec les services de l'ambassade, pour l'organisation de la mission d'assistance qui sera financée par ce don», a-t-elle dit.

La ministre a réitéré la gratitude, la reconnaissance et les remerciements du Gouvernement à l'endroit du Gouvernement chinois pour son précieux appui. «Nous souhaitons que l'appui de la République populaire de Chine puisse s'intensifier dans le domaine de la protection sociale dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la nouvelle politique nationale d'action sociale. Ce plan vise non seulement à développer la résilience des populations face aux chocs mais aussi à donner aux plus vulnérables des opportunités d'améliorer leurs conditions de vie», a-t-elle conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 3)

la réanimation, la laparotomie pour grossesse extra-utérine et celle concernant la rupture utérine. Cette initiative, a-t-il dit, «démontre l'engagement du Gouvernement envers la santé de la mère et de l'enfant et offre une solution concrète pour améliorer les soins obstétrico-néonataux d'urgence».

Il a indiqué que l'amélioration de la santé néo-natale est une priorité du Gouvernement. «Pour relever ce défi, la préoccupation majeure du Chef de l'Etat est l'atteinte de l'objectif mondial, celui d'assurer une santé optimale pour tous et de promouvoir le bien-être à tous les stades de la vie», a expliqué Germain Monabeka.

Pour lui, la distribution des kits opératoires est l'une des stratégies que



Pour la postérité

«nous croyons efficaces permettant au programme d'atteindre les objectifs assignés. Ces kits visent à renforcer les plateaux techniques et les capacités opérationnelles des professionnels de santé à fournir des services adéquats, améliorant ainsi la qualité des soins obstétrico

et néonataux d'urgence dans les formations sanitaires», a-t-il affirmé.

Il a rassuré la population en général et la communauté médicale en particulier sur la disponibilité des kits de gratuité de la césarienne et d'autres interventions obstétricales majeures.

D'après les chiffres

évoqués, le ratio de mortalité maternelle était estimé à 414 décès pour 100.000 naissances vivantes tandis que celui des nouveau-nés à 28,86 décès pour 100.000 naissances vivantes pour l'année 2022.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### Est-ce la fin de l'impunité ?

Des têtes sont tombées au ministère des Affaires étrangères après les flottements constatés lors de la visite de travail du Président Sassou-Nguesso, du 8 au 13 février 2024 à Abu Dabi, aux Emirats arabes Unis. André Poh, le secrétaire général du ministère, et Célestin Akalafoua, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo en Egypte, qui a juridiction aux Emirats arabes Unis, ont été limogés le 19 février dernier par note de service du ministre des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso. Cependant, beaucoup de Congolais pensent que ce ne sont pas seulement les deux cadres qui devraient être relevés dans «ce cafouillis diplomatique». Ils estiment, en outre, que le mal est si profond dans tous les domaines et dans tous les départements ministériels qu'il faut se demander si le Président Denis Sassou Nguesso vient d'engager une véritable opération contre l'impunité. Il y a encore «trop de complaisance».

### De l'anarchie dans l'occupation du domaine public

L'anarchie continue dans l'occupation du domaine public à Brazzaville. Malgré le recours au déguerpissement, des portions de rue sont occupées sans autorisation pour réinstaller des petits commerces informels, des kiosques, des conteneurs, etc. Pire, des matériaux de construction sont entreposés dans les rues et avenues pendant que des épaves de véhicules jonchent les voies publiques. Certaines personnes ne se gênent pas de déposer de la caillasse, du sable dans la rue et les laisse là pendant des mois, même quand il y a de l'espace dans leur parcelle. Il n'y a pas de sanction. On a l'impression que l'espace à Brazzaville est largement ouvert au désordre.

### Une bagarre qui se termine dans un caniveau

Deux jeunes hommes se sont engagés, samedi 24 février dernier, dans une bagarre, non loin d'un caniveau, dans une rue de Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Des passants ont tenté de les séparer en vain. L'un des protagonistes ne voulait rien savoir. L'autre l'a entraîné finalement dans un caniveau plein d'eau. Il avait plu quelques heures plus tôt. C'est après ce bain nauséabond que le combat a finalement pris fin. Les deux bagarreurs puant les odeurs de saleté étaient devenus la risée des passants.

### Des escrocs déguisés

Un homme cherchant une maison à louer est tombé, vendredi 23 février 2024 à Bacongo, le deuxième arrondissement de la capitale congolaise, sur un prétendu tenancier d'une agence immobilière informelle qui n'était qu'un escroc déguisé. Ce dernier est allé lui montrer une maison en l'assurant qu'elle serait libre dans deux semaines et qu'il lui faudrait verser trois mois de caution plus les frais de visite, pour ne pas qu'elle soit prise par quelqu'un d'autre. Ce qui a été fait. Mais le fameux démarcheur a disparu. En réalité, il n'y avait pas de maison à louer!

### Bravo à la mairie, mais...

La mairie de Brazzaville a lancé il y a quelques semaines les travaux de réhabilitation de l'avenue Tchicaya U Tam'si, qui va du rond-point du Lycée Pierre Savorgnan de Brazza au croisement avec l'avenue de l'Auberge Gascogne en passant par le lycée consulaire Saint Exupéry et le Commandement de la Gendarmerie, à Bacongo. Les travaux vont bon train. Les usagers apprécient les efforts de la municipalité. Mais dans les autres quartiers, les populations attendent aussi que soient réhabilitées les routes goudronnées menacées par l'érosion. Quoi de plus normal? Le peuple n'attend que ça.

### Incompétence ou mauvais matériau ?

Quelque chose ne va pas dans certaines sociétés de construction des voiries à Brazzaville. Les travaux réalisés à la va-vite se dégradent rapidement à la grande surprise et déception des usagers. A plusieurs endroits, il y a des trous et les dalles construites pour recouvrir les caniveaux se cassent régulièrement au passage des véhicules lourds. Les multiples réparations ne sont que des coups d'épée dans l'eau, car les dalles reconstruites ne résistent pas longtemps au passage des véhicules. Pourtant, les techniciens qui font ces travaux de réfection donnent l'impression de maîtriser leur sujet. Mais c'est toujours l'éternel recommencement. On se demande si ce sont les techniciens qui sont incompétents ou si c'est la mauvaise qualité du ciment et d'autres matériaux utilisés qui est à récriminer. Sans compter l'incivisme des automobilistes. C'est quand même déplorable de sortir de l'argent pour refaire des réparations approximatives au lieu de réaliser d'autres travaux d'utilité publique.

DÉLITS FAUNIQUES

**Un présumé trafiquant d'ivoire rattrapé et placé à la maison d'arrêt**

En cavale, un présumé trafiquant d'ivoire a été pris le 22 février à Pointe-Noire par les éléments de la Région de gendarmerie de cette ville. Il a été transféré à Sibiti (Département de la Lékoumou) où il va retrouver son complice à la maison d'arrêt de cette localité en attendant l'ouverture de son procès.

Rattrapé à Pointe-Noire où il avait été dénoncé par son complice lors des différentes audiences qui ont eu lieu au Tribunal de Grande Instance de Sibiti, un mandat d'amener avait été délivré à son encontre le 8 mars 2023. Mandat dont l'exécution n'a pas été facile, car le suspect recherché était introuvable dans les environs de Sibiti. Il avait trouvé refuge à Pointe-Noire.

Le premier suspect avait été jugé et condamné le 12 janvier dernier à quatre ans de prison ferme en l'absence de son complice.

L'interpellation de cet individu à Pointe-Noire est donc la suite de celle de son complice pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire sectionnées en six morceaux le 25 janvier 2023, à Sibiti. Cette opération était le résultat des efforts conjoints des éléments de la Section de recherches judiciaires de Région de Gendarmerie de Sibiti et des agents de la direction départementale de l'Economie forestière de la



Le présumé trafiquant écroué

Lékoumou, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la Faune sauvage (PALF).

Le deuxième suspect, rattrapé à Pointe-Noire et ramené à Sibiti, va répondre de ses actes devant les juges. Il risque des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme avec une amende dont le plafond

est de 5 millions de F.CFA, suivant la loi.

Le commerce illégal des produits de faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages. Le Congo, qui s'est engagé à protéger ses espèces animales en voie d'extinction, sanctionne tout contrevenant à la loi portant protection de la faune sauvage.

Pour le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sibiti, Ulirich Rodrigue Riset Issanga, «il y a des indices graves et concordantes qui pèsent sur lui, d'autant plus que son compère a été condamné par la justice, il est entrain de purger sa peine à la maison d'arrêt de Sibiti...Nous allons regarder quelle a été sa part d'implication conformément au droit de notre pays».

Au Congo, l'éléphant est parmi les espèces animales intégralement protégées. Et, la loi congolaise portant protection des espèces fauniques dispose en son article 27: «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique».

V.M.

ETUDE DE MAITRE LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA

NOTAIRE

Titulaire d'un Office Notarial sis à Brazzaville J-312/M-A-OCH Immeuble SOPRIM (ex SOPROGI) en face de l'ENAM  
Tél : +242 05 745 25 26 / 06 438 64 35  
Email : ibiantoari@gmail.com

**INSERTION LÉGALE**

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 24 Janvier l'an deux mil vingt-quatre, reçu par le Notaire soussigné ; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, le 1er Février 2024, F 021/7 sous le numéro 0725 aux caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale : KARAY GLOBAL SERVICES en abrégé « KGS» SARL

- Capital Social: UN MILLION DE FRANCS CFA (1.000.000 FCFA), divisé en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité.

Siège social: Brazzaville 2, Avenue de la liberté, les Flamboyants ; Immeuble Acajou A ; Appartement 402.

Objet social :

- Services de consultance en informatique et technologie ;
- S'engager dans la conception, le développement ; la mise en œuvre et la maintenance de solution informatiques ;
- Conseils et expertises dans les domaines connexes tels que la cyber sécurité, la gestion des systèmes d'information, l'analyse de données ;
- La transformation digitale.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Durée: quatre vingt dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Raphaël Stéphan VERINGA.

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville : le 13 Février 2024 sous le numéro CG – BZV-01- 2024-B12-00042.

Pour avis

Maître LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA

Notaire



MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION  
CABINET

UNITE DE GESTION DU PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE



**COMMUNIQUE**

Le Directeur General des Soins et Services de Santé informe les promoteurs des établissements sanitaires privés, que le Projet Kobikisa et la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) procéderont très prochainement à la contractualisation des structures sanitaires identifiées comme éligibles au processus du Financement Basé sur la Performance (FBP) et au conventionnement à la Caisse d'Assurance Maladie Universelle.

A cet effet il convie tous les promoteurs des Etablissement privés non encore agréés par le Ministère de la Santé et de la Population à se conformer à la réglementation en vigueur.

Pour le retrait et le dépôt des dossiers pour l'obtention des agréments du Ministère de la Santé et de la Population et toute informations complémentaires, il leur est ainsi demandé de se rapprocher des bureaux :

- \* de la Direction Générale des Soins et Services de santé, sise plateaux des 15 ans en face du commissariat de police;
- \* des districts et départements sanitaires de leur juridiction;
- \* de l'Unité de Gestion de Projet Kobikisa, sis vers l'école Remo (secteur palais de justice)

**AUCUN ETABLISSEMENT PRIVE NE SERA CONTRACTUALISE S'IL N'EST PAS AGREE.**

**Ceci est un message du Ministère de la Santé et de la Population.**

**Contacts Presse**

Gouala Adonis Mauril  
Cellule Technique  
Nationale/ FBP  
goulaadonis@gmail.com  
05 5217347

Kinouani Eloi René  
Cellule Technique  
Nationale/ FBP  
eloirenekinouani@gmail.com  
066163252

Dan Horphet IBIASSI  
Communication /UGP/  
KOBIKISA  
dhibiassi@gmail.com  
055740176

## ZONE CEMAC

## Mise en place d'une nouvelle redevance sur les vols aériens

La création de la redevance de sécurité aérienne régionale a été approuvée par le Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) tenu le 22 février dernier à Bangui, en Centrafrique. C'est dès la saison prochaine, en juin 2024 que la mesure devrait entrer en vigueur dans les six Etats membres: Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad.



Les tarifs des vols bientôt en hausse dans la zone CEMAC

La redevance est d'un montant de 2 200 FCFA pour les vols internationaux et 1 200 FCFA pour les vols sous-régionaux de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), à l'exception des vols domestiques. La décision des ministres de l'UEAC entraîne à terme une augmentation du coût des billets de l'ordre de 0,4% au sein de la sous-région, d'après une étude réalisée par l'Association des transporteurs aériens.

La mise en place de cette nouvelle redevance devrait permettre à la Commission CEMAC et à l'Agence de supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (ASA-AC) de contrôler le déficit de financements auquel elles font face. Pour Eugène Apombi, directeur général de l'ASA-AC, l'impact de la redevance sur l'inflation potentielle et l'attractivité de la sous-région Afrique centrale est insignifiant. Cette

redevance permettra plutôt à l'agence de jouer son rôle en matière d'amélioration de la supervision aérienne au niveau communautaire. L'instauration de la redevance de sécurité aérienne régionale est l'aboutissement d'un long processus qui a mobilisé des experts et autorités communautaires. Grâce à cette redevance, a-t-il précisé, «l'ASA-AC sera forte avec des règlements bien suivis, une

vieille réglementation bien tenue et une politique de formation de personnel technique. Ce sera l'amélioration de la sécurité aérienne au sein de notre sous-région, avec le personnel technique qualifié et en nombre qui va ajouter de l'attractivité de la sous-région en termes de transport aérien».

L'Agence compte s'accorder avec les Etats dès l'année prochaine pour prendre en charge une bonne partie du budget de formation des cadres du secteur aérien. La 41<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des ministres de l'UEAC a permis l'adoption du budget 2024 de la Commission CEMAC à hauteur de 90,4 milliards FCFA. Une nouvelle feuille de route communautaire axée sur des réformes économiques et financières, ainsi que l'audit des organes spécialisés de la communauté a été adoptée par les ministres du Plan, de l'économie et des finances.

Alain-Patrick MASSAMBA

## TCHAD

## Maintien de la grève contre la hausse des prix du carburant

Les principales plateformes syndicales veulent maintenir la pression sur les autorités suite à la hausse des prix du carburant décidée à la mi-février. Réunies à la Bourse du travail de Ndjamena le 26 février 2024, elles ont reconduit un mouvement de grève. «Le gouvernement nous a totalement ignorés», déplorent-elles.



L'augmentation des prix du carburant passe mal au Tchad

Ces principales plateformes syndicales ont décidé de reconduire la grève pour deux semaines, avec service minimum dans les hôpitaux. Depuis des jours déjà, les travailleurs du secteur public sont appelés à cesser le travail pour protester contre la hausse brutale des prix du carburant. Mi-février, le prix du litre d'essence a augmenté de plus de 40%, provoquant la colère de la population et une hausse des prix sur les marchés.

A l'approche du mois de Ramadan, qui entraîne généralement un pic de consommation pour les ménages, la mesure ne passe pas. En guise de protestation, certains partis politiques et organisations de la société civile appelaient à une journée ville morte, un mot d'ordre peu suivi dans la capitale Ndjamena où on a assisté à l'assemblée générale des grandes centrales syndicales du pays.

La Bourse du travail était bouillonnante, les slogans retentissant dans les haut-parleurs et la colère grondant dans l'assemblée surchauffée. Depuis la hausse des prix du carburant, Daniel Yérima Djaoubé, enseignant, peine à joindre les deux bouts. «J'ai habitude de remplir mon réservoir, mais maintenant, je ne peux plus, explique-t-il. Pour envoyer nos enfants à l'école, en une semaine, on a dépensé plus de 20.000 francs CFA rien que pour le déplacement. Donc, nous demandons au gouvernement de subventionner ce prix du carburant. Il y a de l'argent dans ce pays, il y a de l'argent, nous le savons!», a-t-il indiqué.

D'un commun accord, la plateforme prolonge de deux semaines la grève, quitte à durcir le mouvement plus tard, explique Michel Barka, président de l'Union des syndicats du Tchad. «Le gouvernement nous a totalement ignorés. Eh bien, il n'y a pas autre chose à faire que de continuer la grève et vous avez constaté la colère des travailleurs. Les travailleurs sont pour descendre tout de suite dans la rue, descendre pour marcher. Les travailleurs sont pour une grève sèche et illimitée».

Pour justifier cette mesure impopulaire, le gouvernement invoque l'arrivée massive de réfugiés soudanais, les faibles capacités de la raffinerie nationale et la contrebande d'hydrocarbures. Mais les arguments de l'ancien opposant devenu Premier ministre et potentiel candidat à l'élection présidentielle, Succès Masra, peinent à convaincre les grévistes.

Gaule D'AMBERT

## GUERRE UKRAINE-RUSSIE

## Le dialogue, c'est la solution de sortie du conflit

L'ambassade de France au Congo a organisé, samedi 24 février 2024, à l'Institut français du Congo, à Brazzaville, une conférence-débat sur la guerre russo-ukrainienne, qui est entrée dans sa troisième année. La date du 24 février est celle du déclenchement de cette guerre, il y a deux ans déjà. Ce déchirement du monde ne peut pas seulement concerner le Congo en spectateur.



Les chercheurs, le modérateur et l'ambassadeure de France au Congo

Le débat placé sous la supervision de l'ambassadeure de France au Congo, Mme Claire Bodonyi, a été animé par un groupe de chercheurs, en l'occurrence Mermans Babounga Ngondo, secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs ; Didier Ngalebaye, maître de conférence de philosophie à l'université Marien Ngouabi; Joachim Goma Thethet, Pr titulaire d'histoire contemporaine et Stéven Modeste Yombi, Dr en droit et doctorant en philosophie, sous la modération de Albert Mianzoukouta, directeur de publication du Journal La Semaine Africaine.

Le débat a porté essentiellement sur les causes, les conséquences et les mesures de solutions ; comment entrevoir la voie de sortie. La projection du film sur l'évolution de l'histoire de l'Ukraine, à travers les siècles, a été le premier élément déclencheur du débat. Les leçons tirées de ce film ont montré que le

peuple ukrainien mène des mouvements tous les temps pour la recherche de son identité jusqu'en 1991. La volonté de ce peuple a été de créer une nation ukrainienne, en s'appuyant sur ses partenaires extérieurs. Actuellement, ce pays tient à se rattacher à l'Union européenne. Les panélistes n'ont pas hésité de dire que la guerre de l'Ukraine est une guerre mondiale. La paix a volé en éclats. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui est le gardien de la paix dans le monde, n'arrive pas à arrêter la guerre Ukraine-Russie. Pourtant, c'est le cadre de référence qui régit la société internationale d'aujourd'hui.

Les effets de ce conflit se répercutent aussi au Congo. Depuis 2020, il y a une tendance inflationniste qui commençait à se manifester dans les différents marchés du pays. A ce sujet, malgré les alertes adressées par la société civile au Gouverne-

ment, les réponses n'ont pas été adéquates. Avec l'éclatement de la guerre au mois de février, les prix des produits alimentaires ont connu

une augmentation. Ainsi, le Gouvernement s'est doté d'un plan de résilience quelques mois plus tard, le 27 juin 2022. A la fin du débat, Mme Claire Bodonyi a souligné que «Ce débat concerne le monde entier. Il n'y a pas une guerre qui soit entre deux parties, il y a forcément des alliés aux uns et aux autres, les alliés ouverts et les alliés fermés. On a évoqué les intérêts économiques de l'Occident et de la Chine. La Russie devient son client principal et exclusif puisque la Russie ne peut pas s'ouvrir sur tous les marchés comme elle avait l'habitude de le faire».

Philippe BANZ

## COTE D'IVOIRE

## Des prisonniers graciés par le président Ouattara

Le président Alassane Ouattara a accordé une grâce présidentielle à une cinquantaine de personnes civiles et militaires proches de l'ancien président Laurent Gbagbo, et de l'ancien Premier ministre Guillaume Soro, condamnés pour des présumés crimes commis lors des crises post-électorales de 2010-2011.

Le secrétaire exécutif du Conseil de sécurité, Fidèle Sarassoro, a fait savoir: «Le président de la République, conformément à son engagement d'œuvrer résolument à la consolidation de la paix dans notre pays, a informé le Conseil national de sécurité de sa décision d'accorder la grâce présidentielle à des personnes civiles et militaires condamnées pour des infractions



Le Président Alassane Ouattara pose un acte de grandeur

commises lors des crises post-électorales et pour atteinte à la sûreté de l'Etat... Parmi ces personnes

figurent notamment Dogo Blé Bruno, Gnatoa Kattet Paulin, Kassé Kouamé Jean-Baptiste et Koné

Kamarate Souleymane». La décision précise en outre que, le président de la République a instruit le Garde des sceaux, ministre de la Justice en vue de prendre les dispositions appropriées auprès du Parquet concernant les mises en liberté provisoire de six personnes en détention provisoire, dans le cadre des procédures liées aux infractions ci-dessus mentionnées (atteinte à la sûreté de l'Etat). Le chef de l'Etat, poursuit le secrétaire exécutif du Conseil de sécurité, «a donné des instructions au Premier ministre de prendre des mesures immédiates pour l'érection, dans les plus brefs délais, d'un mémorial en hommage aux victimes des graves crises que notre pays a connues au cours de ces dernières années». Ajoutant que «le monument commémoratif, en plus de servir de lieu de mémoire, vise à inciter chaque Ivoirien et chaque Ivoirienne à œuvrer sans cesse pour la paix afin que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais en Côte d'Ivoire».

Alain P. MASSAMBA

## FINANCES

### EximBank Inde appuie des projets au Congo

Une délégation d'EximBank de l'Inde, composée de cadres du ministère des Affaires extérieures et de cette banque, notamment son directeur général Dipar Kujur, a séjourné au Congo du 19 au 24 février 2024, pour procéder à l'évaluation des trois projets financés par la banque indienne. Cette évaluation a été faite le 23 février 2024 par la délégation de l'Inde et la partie congolaise. C'est le ministre Jean-Baptiste Ondaye, de l'Economie et des finances qui a présidé la cérémonie en présence de son collègue Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, ainsi que de l'ambassadeur de l'Inde au Congo, Madan-Lal Ragar, et de celui du Congo en Inde, Raymond Serge Balé. Cette évaluation a permis de dresser le bilan du chemin parcouru par le partenariat entre le Congo et EximBank Inde.



Les membres du Gouvernement avec la délégation de l'EximBank Inde

Le ministre a exprimé sa reconnaissance à l'endroit de cette institution pour son appui au processus de développement socioéconomique du pays, à travers les trois lignes de crédits accordés au Congo pour un montant de 214 millions de dollars américains, soit plus de 130 milliards de FCFA. Le bilan a fait apparaître que deux projets concernés par ce financement sont malheureusement en arrêt. Il s'agit du projet de l'électrification rurale et celui du développement du système de transport urbain (STPU). Le projet d'implantation d'une cimenterie à Tao Tao, aux encablures de Dolisie dans le Niari, dont la réception provisoire était prévue pour la fin du mois de janvier 2024. Démarrés en 2019, les travaux de construction de cette cimenterie ne sont exécutés qu'à 48% sur le plan technique, tandis que l'exécution financière se situe à 50,52%.



Madan-Lal Ragar, Raymond Serge Balé et Dipar Kujur

«Au regard de cette situation, il y a l'espoir de dire que la visite de la délégation de EximBank au Congo est l'occasion de rechercher des pistes de solutions susceptibles de redynamiser les interventions de cette banque au Congo», a rassuré le ministre de l'Economie et des finances. Au sujet du projet de développement du système de transport urbain à Brazzaville et à Pointe-Noire, visant l'amélioration des conditions de transport, il n'y a que 70 bus sur 554 qui ont été livrés en 2018». Il a rappelé que la banque avait posé deux préalables au Gouvernement congolais: faire un audit du projet de développement du système de transport urbain par un cabinet international et se prononcer sur la source de financement pour cet audit, tout en précisant si c'est sur les fonds propres de l'Etat ou sur la ligne de crédit de EximBank Inde. Le Gouvernement avait effectivement exécuté ces deux préalables. Ainsi, le contrat liant le Gouvernement à la société chargée de livrer de bus, du fait qu'elle était en délicatesse avec le Gouvernement indien, avait dû être résilié. Le ministre a ajouté que «la mobilité intra urbaine est une question de haute sensibilité sociale à laquelle le Gouvernement accorde une grande attention. Au niveau où se trouve le partenariat, le Gouvernement plaide pour la signature d'un accord de crédit révisé après examen et approbation par EximBank du traitement des préalables». Pour la dette, au 31 décembre 2023, EximBank détient sur le Congo un encours d'environ 69,5 millions de dollars américains, soit 41,6 milliards de FCFA. Aucun arriéré n'est enregistré.

L'ambassadeur du Congo en Inde, Raymond Serge Balé, a précisé: «Dans le cadre de la coopération entre le Congo et l'Inde, le Gouvernement indien avait ouvert trois lignes de crédit pour financer des projets au Congo qui ont connu des difficultés. Concernant le projet de l'électrification rurale, nous avons pu nous accorder sur une plateforme pour espérer la poursuite de ce projet qui est très important économiquement et socialement. Le projet de transport urbain, depuis New Delhi, nous avons réglé les petits obstacles qui se posaient à la mise en œuvre de ce projet. Le projet de la cimenterie de Tao Tao, nous avons constaté sur le terrain le bon déroulement des travaux. Au plus tard le 31 décembre 2025, la cimenterie sera livrée au Gouvernement congolais».

Philippe BANZ

## ACPE PARIS

### Bientôt l'inauguration du bureau de liaison

Le forum de recrutement à Paris, organisé en novembre 2021, a permis de mettre en évidence une forte demande d'insertion professionnelle des Congolais de l'étranger. Beaucoup d'entre eux, au profil divers et variés expriment le besoin de rentrer travailler au pays. D'où la création d'un bureau de liaison de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) à Paris par décret présidentiel le 31 janvier 2024. L'annonce a été faite le 22 février par Hugues Ngouélondélé, ministre de la Jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi au cours d'une rencontre avec les opérateurs économiques, les chefs d'entreprises relevant de l'UNOC et de l'UNICONGO.

Le bureau de liaison ACPE Paris a pour mission: d'assurer l'accueil, l'information, l'enregistrement et l'orientation des Congolais et des étrangers demandeurs d'emploi; mettre en relation les employeurs installés au Congo et les Congolais demandeurs d'emploi; suivre et apporter un appui nécessaire au demandeur d'emploi pour son placement; créer et mettre à jour une base de données des Congolais de l'étranger demandeurs d'emploi.

«Sans l'implication des chefs d'entreprises, ce bureau ne pourra pas accomplir la solution; ce sont des entreprises qui créent de l'emploi», a indiqué le ministre en charge de l'emploi. Le bureau

de Paris sera animé par des conseillers emplois, conseillers orientations et conseillers entreprises. Les conseillers emplois, a-t-il dit, orientent les personnes en charge d'emploi en vue de les aider à trouver un travail adapté à leur profil. Les conseillers orientations conseillent les demandeurs d'emploi dans leur projet d'étude, de formation ou de parcours professionnel en vue de leur insertion; les conseillers d'entreprises dénichent dans la base de données des Congolais d'étrangers demandeurs d'emploi les compétences les plus recherchées par les entreprises installées au Congo.

«J'ai la ferme conviction que le bureau de liaison ACPE Paris



Au premier rang, les présidents de l'UNOC et de l'UNICONGO et Les chefs d'entreprises

sera un atout pour les entreprises installées au Congo. Je profite de son ouverture pour inviter les entreprises à renforcer leur collaboration avec l'ACPE afin qu'on aboutisse à une convergence entre leurs attentes et celles des Congolais de l'étranger demandeurs d'emploi», a confié Hugues Ngouélondélé.

Pour sa part, Michel Djombo, président de l'UNICONGO, a félicité le ministre pour l'initiative. «Nous avons la plateforme (emploi.cg) qui est complémentaire de la plateforme que l'ACPE a mise en place. On va essayer de

voir très concrètement comment faire évoluer nos plateformes pour que les demandeurs d'emploi puissent déposer leur CV, créer leur profil et s'identifier comme étant des ressortissants de la diaspora. Nous allons mettre à disposition du côté de l'UNICONGO, un point focal pour répondre aux attentes et aux demandes du Bureau à Paris en ayant une adresse mail, une ligne rouge où on pourrait être contacté et faire la mise en relation rapidement», a-t-il déclaré.

Aybienevie

N'KOUKA-KOUDISSA

## Entrepreneuriat

### Emoneli entend porter sa pierre à la construction de l'économie congolaise

Sous l'égide du collectif d'entrepreneurs «Les ateliers du Congo», il s'est déroulée du 5 au 28 février 2024 à Brazzaville la foire d'exposition des biens et services de quelques jeunes entreprises du Congo. Parmi les exposants figure Emoneli, une jeune entreprise de communication spécialisée, entre autres, dans la consultation aux relations publiques, l'élaboration des plans de communication, les formations et master-class, la modération des cérémonies, l'événementiel, l'accueil et la communication digitale. Emoneli est dirigée par Docteur Destin Jésus Sondzo, diplomate, communicateur et enseignant au parcours types des sciences et techniques de la communication de l'Université Marien Ngouabi.



Les Emonelistes pendant la foire

Dans son déploiement, Emoneli s'inscrit dans la trajectoire de fourniture des services qui participent à «la construction de l'économie congolaise», affirme le CEO Sondzo.

Dans le cadre du développement humain, Emoneli participe à la formation pratique des jeunes étudiants généralement astreints aux cours théoriques des amphithéâtres sans espoir de trouver, facilement, un stage de formation pratique. A moindre coût, Emoneli organise de temps à autre des activités pratiques liées aux métiers de l'information, notamment la présentation des journaux télévisés, radiodiffusés et des ateliers d'écriture de presse. A cela s'ajoutent les métiers de la communication et du marketing des produits et services. Il s'agit, entre autres, des techniques de présentation d'une entreprise et de

ses produits, la construction d'une image d'entreprise ou institutionnelle en vue de donner à l'entreprise une identité distincte de la concurrence, l'animation des stands, des émissions à caractère publicitaire, la réalisation de documents audiovisuels (films d'entreprise, documentaires, etc.). L'entreprise s'emploie aussi à la formation pratique de certains professionnels exerçant dans le domaine de la communication et même dans d'autres domaines d'activité sans avoir été formés en communication.

Pour Docteur Destin Jésus Sondzo, «cette foire est une occasion de plus pour Emoneli de communiquer, faire connaître ses différentes activités...une occasion pour affirmer que l'entrepreneuriat a bien sa place en République du Congo».

Gaule D'AMBERT

## AGENCE CONGOLAISE POUR L'EMPLOI (ACPE)

### Un Club de l'emploi créé à Pointe-Noire pour les étudiants

Dans le but d'accompagner les jeunes de la ville océane dans la vie professionnelle, l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE), au cours d'un moment de discussions et d'échanges, a indiqué qu'une structure a été mise au point pour les étudiants et chercheurs d'emploi de Pointe-Noire. Il s'agit d'un Club d'emploi. Sa mission: informer sur les emplois et sur les démarches à suivre afin d'en décrocher. Cette rencontre a eu lieu le vendredi 17 février dernier.



L'ensemble des étudiants

Elle a été dirigée par Blandel Loemba Makaya, directeur des ressources humaines à la Minoterie du Congo; Éric Ikonga, conseiller en relations d'entreprise; Guy Julien Tamba, directeur coopération et partenaire du centre TRANMAR et Matranat Kialoungou, cheffe de service orientation à l'ACPE.

Pendant plusieurs heures, les conférenciers ont eu le temps de discuter avec les étudiants sur deux principaux thèmes: Les outils pour réussir son orientation professionnelle et les astuces pour créer un réseau dans le contexte professionnel.

Cette rencontre d'échange a permis également aux étudiants de savoir comment rédiger un CV, comment faire une lettre de motivation, comment se comporter avant et après l'entretien, mais aussi et surtout de faire le choix des emplois qui correspondent à chacun d'eux.

Par ailleurs, la rencontre avait pour but de donner aux étu-

diants des astuces nécessaires afin de nourrir un projet professionnel. Il va sans dire que ce fut une belle et enrichissante rencontre, avec la mise en place d'un club d'emploi où l'ACPE accompagnera ces jeunes étudiants et chercheurs d'emploi sur la recherche d'emploi.

Au cours de son intervention, Éric Ikonga a souligné que ce club sera là pour informer les chercheurs d'emploi qui n'ont pas l'information sur certains emplois et de les accompagner pour trouver l'emploi avec les outils faibles.

Leal Bravy Bakala, finaliste aux ressources humaines à l'Ecole africaine de développement (EAD), a salué cette initiative car ce club d'emploi lui donne l'espoir de trouver un emploi.

À noter que le club organisera des rencontres mensuelles avec les jeunes en quête d'emploi.

Madocie Déogratias MONGO

SANTE

# Soutenir les efforts d'extension de l'offre des services

Le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki a lancé le 7 février 2024 à Brazzaville les subventions Fonds mondial pour la période 2024-2026 (GC7) en République du Congo. C'était en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Comité de coordination nationale (CCN) et l'Agence d'aide humanitaire Catholic relief services (CRS). Ces ressources mobilisées auprès du Fonds mondial viendront soutenir les efforts d'extension de l'offre de services et l'accès aux services de santé concernant trois pathologies: le Vih-Sida, la tuberculose et le paludisme.



Photo de famille

Afin de maintenir les acquis et parvenir à leur maîtrise le Congo, à travers le CCN, a soumis des demandes de financement auprès du secrétariat du Fonds mondial pour le GC7 et obtenu un financement pour chacune de ces maladies prioritaires y compris le renforcement du Système de santé pour un montant global de 59 298 512 800 FCFA sur trois ans de (2024 à 2026).

La présidente du CCN, Valery Maba Moukassa, a souligné que la période 2024-2026 s'annonce comme une opportunité sans précédent de transformer «nos ambitions en actions tangibles, de consulter nos acquis et de redoubler d'efforts pour améliorer la santé de nos communautés». Malgré le contexte économique et financier, a-t-elle dit, difficile de redoubler d'efforts. En termes de respect de ses engagements de cofinancement et de contrepartie, sans lequel plusieurs efforts consentis pendant l'élaboration de la demande de financement GC7 risquent d'être paralysés

avec une forte probabilité de voir l'enveloppe du GC 7 être revue à la baisse avec les conséquences qui en découleront.

Mme Adama Dian Barry, représentante du PNUD au Congo, a soutenu qu'au cours des années 2021 à 2023, les résultats significatifs ont été atteints, permettant notamment de toucher plus de 110000 personnes qui sont vulnérables et qui ont pu ainsi avoir accès soit au traitement ou à la prévention du Vih-sida, mais également de la tuberculose.

Pour le directeur régional de CRS, Jude Marie Banatte, grâce à la collaboration de l'équipe pays du Fonds mondial et le Comité de France internationale des projets financés par le CCN, le projet NFM a connu des résultats remarquables au cours des trois dernières années. Ces résultats sont un témoignage du travail acharné et du dévouement de chaque maillon de la chaîne. «Nous avons obtenu des résultats palpables pour les trois objectifs notamment une couverture à 96% de la distribution

des moustiquaires imprégnés à longue durée d'action au niveau de la population, sur toute l'étendue du territoire donc, ce qui correspond après de 4000000 de moustiquaires en campagne de distribution de masse, ainsi que la distribution de routine dans les 12 départements du Congo», a-t-il dit.

Le directeur régional du Fonds mondial, le Dr Ibrahim Faria a rappelé que le Fonds mondial a signé sa première convention avec la République du Congo en 2006 et depuis jusqu'à fin 2023. Malgré ces investissements, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire. Le Fonds mondial a augmenté les ressources allouées à la République du Congo, elle a été augmentée à environ 78 à 71000000 d'euros pour la période qui suit dans le cas de la lutte contre les

le Vih-sida, la tuberculose et le paludisme. En plus de ces soixante-onze 1000000 d'euros, 19000000 d'euros ont été ajoutés dans le cas du renforcement du système de santé.

Cette subvention permettra de mettre un sous traitement. Ce qui représentera environ 50% des besoins en matière de prise en charge de VIH. Concernant la tuberculose, cette subvention permettra de prendre en charge environ 20000 cas par an, ce qui représente 85% des patients qui pourront avoir besoin de traitement. Pour le paludisme, c'est environ 528000 cas qui seront diagnostiqués et traités; 4000000 de moustiquaires seront distribuées aux populations congolaises.

Ouvrant les travaux, Gilbert Mokoki a souligné que le Congo a réussi le pari de passer à la

**SEMINAIRE INTERNATIONAL**

Le Mouvement des Avocats Panafricains (M.A.P.) et Le CABINET JUF CONSULTING en collaboration avec la commission Nationale OHADA (Congo)

Sous la Direction scientifique du Professeur NDIAYE DIOUF, Professeur agrégé des facultés de droit, Rédacteur de l'AUPSRVE, Ancien Doyen de la Faculté de droit à l'Université Cheik Anta DIOP (Sénégal), Formateur des formateurs à PERISUMA

Thème : **LES INNOVATIONS DE L'ACTE UNIFORME OHADA PORTANT PROCÉDURES SIMPLIFIÉES DE RECOURS ET VOIES D'EXÉCUTION**

04 et 05 Avril 2024 8H À 17H

Modalités d'inscription :

Coût de la formation complète avec pause-café : **250.000 F CFA**

Le nombre de place étant limité, le règlement doit nous parvenir avant le 29 mars 2024.

Mode de paiement : chèque par ordre de JUF CONSULTING (Brazzaville-Pointe-Noire) ;

Par virement : Airtel money 05 749 15 17 ou Mobilia money 06 901 90 05

Vous pouvez contacter :

À Paris : Maître Jacques Robert EKANE, avocat à la Cour, Tél 00336 10590068 / [mr.jakob@orange.fr](mailto:mr.jakob@orange.fr)

Maître Florent THOUVENOT MENDONÇA, [avocats.juf@orange.fr](mailto:avocats.juf@orange.fr)

À Brazzaville, Maître Marie BADOBO KOLA, avocat à la Cour, [marie.kola@orange.fr](mailto:marie.kola@orange.fr)

À Pointe-Noire, Maître Roland BEMBELLY, [roland.bembelly@yahoo.fr](mailto:roland.bembelly@yahoo.fr) 05 749 15 17 et 06 900 62 79

Principal intervenant : Monsieur NDIAYE DIOUF, Professeur agrégé, Université Cheik Anta DIOP Sénégal ;

Moderateurs : Monsieur Modard BAKKIDJ, Docteur en droit, Ancien Directeur des études PERISUMA, Enseignant en droit OHADA ; Monsieur Roland BEMBELLY, Avocat à la Cour - Professeur en droit OHADA, Docteur en droit et enseignant à l'Université Marius Nguéssou

À l'Auditorium du ministère des Affaires étrangères Boulevard Alfred RAOUL, Brazzaville-République du Congo

première fenêtre de soumission des subventions fixées au 20 mars 2023. La demande jugée pertinente, a été approuvée par le comité technique de validation des propositions du Fonds mondial. Ce processus de longue haleine a abouti à la signature des subventions GC7 au mois de septembre 2023. Subventions pour lesquelles, le PNUD et le CRS sont les principaux bénéficiaires.

Le ministre de la Santé a invité le

responsable des programmes à plus d'engagement pour traduire dans les faits les objectifs fixés pour les cinq prochaines années. Après le lancement du projet GC7 et du cofinancement des subventions du Fonds mondial, le directeur régional du Fonds mondial a remis symboliquement au ministre de la Santé et de la population les équipements de ce projet.

Aybieneve N'KOUKA-KOUISSA

**Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI Notaire**

sise à Brazzaville (République du Congo)  
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali  
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»  
B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79  
E-mail: [etudepongui2@gmail.com](mailto:etudepongui2@gmail.com)

**LA CONGOLAISE DES EAUX en abrégé «LCDE»**

**Société Anonyme avec Conseil d'Administration capital social de 100 000 000 de Francs CFA Brazzaville (République du Congo) Avenue Sergent Malamine, Centre-ville RCCM: CG-BZV-01-2018-B14-00005**

Aux termes du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX» en abrégé «LCDE» SA, ci-dessus plus amplement énoncée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le quatorze février deux mille vingt-quatre et enregistré à Brazzaville, le quatorze février de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 030/11 numéro 0435, les administrateurs ont examiné et adopté les résolutions suivantes:

1. Lecture et Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2023;
2. Examen des états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2020;
3. Lecture du rapport du Commissaire Aux Comptes prescrit par l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE;
4. Arrêté des états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2020;
5. Proposition d'affectation du résultat;
6. Examen du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 décembre 2020;
7. Examen et adoption des textes de projet de résolution à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer notamment sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**Dépôt légal:** un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le seize février deux mille vingt-quatre, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro CG-BZV-01-2024-D-00090, le seize février deux mille vingt-quatre.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire

**PONTICELLI CONGO**

«Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle»/Au capital de 10 000 000 F. CFA  
Siège social: Rue U'sengili, Zone pêcheurs, Zone industrielle de la Foire.  
B.P.: 5355  
Pointe Noire/République du Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société PONTICELLI CONGO, du 23 novembre 2023, pris au rang des minutes du notaire soussigné, en date du 06 décembre 2023, enregistré aux domaines et timbres en date 26 novembre 2023, sous le folio n°219/1 n°1880, il a été décidé de ce qui suit:

- La révocation de monsieur Mathieu CASTELLANI aux fonctions de co-gérant de la société PONTICELLI CONGO, à compter du 25 novembre 2023;

- La nomination de monsieur Gerald GIROMAGNY aux fonctions de co-gérant de la société PONTICELLI CONGO, pour une durée de 4 ans.

**Dépôt:** Au greffe du Tribunal de commerce de Pointe Noire, sous le numéro GC-PNR-01-2023-M-02985, du 05 décembre 2023.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°CG-PNR-01-2017-B13-00284.

Fait à Pointe Noire, le 22 février 2024.

Pour avis.

Cabinet Conseil,  
David Five Consulting.

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE (PESO)

# Ordonné évêque, Mgr Abel Liluala a pris possession canonique du siège épiscopal

Curé de la cathédrale Saint Pierre Apôtre et vicaire judiciaire de de Pointe-Noire, les derniers postes de l'exercice de son ministère presbytéral, devenu le sixième évêque de Pointe-Noire et le deuxième archevêque métropolitain du lieu; Mgr Abel Liluala, nommé archevêque de Pointe-Noire par Sa Sainteté le Pape François, le 6 janvier 2024, a reçu l'ordination épiscopale des mains de Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, consécrateur principal. Avec comme co-consécrateurs, NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo, (CEC), et Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, patriarche du clergé diocésain de Pointe-Noire. Le rite d'ordination épiscopale a culminé par la prise de possession canonique du siège métropolitain, le samedi 24 février 2024, la veille du deuxième dimanche de Carême, de l'année liturgique B.

C'était au cours d'une messe au Complexe sportif de Pointe-Noire, en présence de M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement, accompagné de son épouse, des membres du Gouvernement dont MM. Jean Marc Thystère Tchicaya, ministre des Zones économiques spéciales et de la diversification économique, Jean Luc Mouthou, ministre de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, des membres des Corps constitués nationaux, ainsi que de nombreuses autorités civiles et militaires de la ville de Pointe-Noire et du Cabinda.

Depuis le 6 janvier 2024, huit mois environ après que le Pape François ait accepté la démission de Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz, admis à la retraite, Mgr Abel Liluala, jusqu'à cette date curé-recteur de la cathédrale Saint Pierre et vicaire judiciaire de Pointe-Noire, a été nommé archevêque métropolitain de cette Eglise particulière.

Ont concélébré cette messe présidée au début par le nonce apostolique qui a transmis le témoin de la présidence au nouvel archevêque après les rites d'ordination et de prise de possession canonique; les évêques venus du Cabinda, d'Angola et du Gabon, les évêques et archevêques membres de la CEC: NN.SS. le président de la CEC, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la CEC, Gélasie Arnel Kema, archevêque métropolitain d'Owando, administrateur apostolique de Ouesso; Daniel Mizozzo, évêque de Nkayi; Franck Daniel Nzika, évêque d'Impfondo; Ildvert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, Jean Claude Makaya Loemba, évêque émérite de Pointe-Noire. De nombreux prêtres venus aussi bien de l'étranger que ceux exerçant leur ministère sacerdotal sur le territoire national et dans diverses structures d'Eglise y ont concélébré, à l'instar des pères Roberto Lucini, premier secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo et au Gabon; Pierre Bilongo, supérieur provincial des spiritains du Congo; les abbés Antonio Mabilia, secrétaire général de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale (ACERAC), Maurice Edoula, S. G. adjoint et gestionnaire de l'ACERAC, Vivien Carol Etoulo, secrétaire général de la CEC; Jean Baptiste Ngoyi

Ngoma, S. G. adjoint et gestionnaire de la CEC, Alain Loemba Makosso, Vincent Massengo, Cyrille Mbika, Josias Oyombo Nkoli, Félix Maboundou, Alphonse Taty Mboumba, Georges Loemba Ndendé, etc, respectivement, vicaires généraux de Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie, Owando, Kinkala, administrateur diocésain de Pointe-Noire jusqu'à l'installation du nouvel archevêque du lieu, doyen du clergé diocésain, etc.



Le nouvel archevêque accompagné du Premier ministre et son épouse ainsi que d'autres membres des corps constitués de la République

De nombreuses délégations venues du Cabinda, d'Angola, de République Démocratique du Congo, (RDC), du Gabon, de France, d'Italie, de la Province ecclésiastique du Sud-Ouest (PESO) et de différents diocèses du pays dont celles venues de Brazzaville ont pris part à cette messe mémorable aux côtés des membres de la fervente Communauté diocésaine chrétienne. La pelouse et les gradins de ce



Les évêques concélébrants en procession d'entrée à la messe

Complexe, arborant les couleurs des participants à la messe, ont vibré de manière authentique au rythme des mélodies exécutées avec dextérité, habileté et assurance par les chœurs diocésains de la Schola populaire, des Amis du Grégorien et la chorale diocésaine de Pointe-Noire. Au début de la messe, l'abbé Jean Gilbert Mavoungou, prêtre



Mgr Abel Liluala installé sur son trône épiscopal

de l'archidiocèse de Pointe-Noire, a présenté l'historique de cette Eglise particulière qui compte actuellement 107 prêtres, 15 communautés religieuses, 22 paroisses en zone urbaine et

rante-cinq ans dans cette aventure qui consiste à rechercher Dieu». Il a dépeint les qualités de pasteur intrépide, de propagateur aguerri et infatigable de la Bonne nouvelle, du nouvel ordinaire du

lieu qui a eu à évangéliser les populations du Mayombe profond jusqu'à ériger une église à Nzambi, dans le Kouilou frontalier du Gabon.

«La Sainte Eglise vous présente ce prêtre et vous demande de l'ordonner pour la charge de l'épiscopat», a déclaré l'abbé Jean Paul Bidounga. «Vous devez avoir reçu la lettre dimissorial me recommandant de l'ordonner évêque. Veuillez en faire la lecture», a renchéri le nonce apostolique, avant que le premier secrétaire de la Noncia-



Une vue des participants à la messe sur les gradins du Complexe sportif

ture apostolique au Congo et au Gabon ne fasse la lecture de la bulle de nomination, émanant du Saint-Siège, élevant le curé de la cathédrale Saint Pierre de Pointe-Noire à la dignité épiscopale. «Le peuple de Dieu a été consulté et ceux à qui il appartient d'en juger ont donné leur avis favo-

able. Et j'atteste qu'il est digne d'être ordonné évêque», a déclaré l'abbé Jean Paul Bidounga. «Avec l'aide du Seigneur, nous le choisissons pour l'ordre des évêques» a conclu le nonce apostolique, faisant désormais, de ce natif du Cabinda, nouvel ordinaire du lieu, membre confirmé de la Conférence épiscopale du Congo, pasteur de l'Eglise diocésaine de Pointe-Noire, en remplacement de Mgr Miguel Angel Olaverri Aroniz, salésien de Don Bosco, de nationalité espagnole, qui a renoncé au gouvernement pastoral de l'archidiocèse pour limite d'âge.

Dans son homélie, inspirée entre autres textes de l'évangile selon Saint Luc 1, 26-38, Mgr Javier Herrera Corona a invité le peuple de Dieu de Pointe-Noire à convertir les cœurs et le regard intérieur, car Dieu regarde le cœur de l'homme; de lui faire confiance et être disponible pour suivre le Seigneur. «Dieu ne regarde pas nos faiblesses, nos biens matériels, non! Il regarde nos cœurs. Dieu nous aime tel que nous sommes, avec nos faiblesses. Le Seigneur nous appelle à la conversion. Je vous invite à reconnaître dans le message de Saint Paul qui nous parle aujourd'hui, toute la beauté et la force de la communion de l'Eglise, c'est un témoignage que nous sommes appelés à faire comme membres de l'Eglise. Le Seigneur nous invite tous à mettre notre vie dans ses mains et d'avoir foi en lui», a affirmé le nonce apostolique.

Ensuite, Mgr Javier Herrera Corona a prôné l'unité, la solidarité et la communion entre le nouvel archevêque, le clergé et les fidèles laïcs placés sous sa juridiction, afin de poursuivre dans la synodalité l'œuvre d'évangélisation et de construction de cette Eglise diocésaine. Le prédicateur a recommandé au nouvel ordinaire du lieu d'être le Bon pasteur selon le cœur de Dieu au milieu de son troupeau. Il a remercié les abbés Alain Loemba Makosso et Alphonse Taty Mboumba, respectivement, vicaire général du lieu et administrateur diocésain, pour les loyaux et nobles services accomplis en faveur de l'Eglise diocésaine de Pointe-Noire. S'adressant au nouvel archevêque de Pointe-Noire, il

l'a invité à avoir beaucoup de foi, car c'est le Seigneur qui connaît son cœur. Après l'homélie, a eu lieu la suite de l'exécution des rites d'ordination épiscopale et de prise de possession canonique du siège épiscopal. Ces rites ont été marqués par la récitation

de la profession de foi, suivie du dialogue entre le célébrant et le candidat à l'épiscopat, la litanie des saints, l'imposition des mains des évêques et archevêques concélébrants sur le candidat à l'épiscopat, la remise des insignes incarnant l'autorité du nouvel archevêque: l'anneau épiscopal, la calotte, la mitre, la crosse. Le tout couronné par l'installation du nouvel archevêque dans sa cathèdre par le nonce apostolique. S'en est suivi, le baiser de paix entre le nouvel archevêque et l'évêque-célébrant, les évêques, archevêques concélébrants.

Après sa prise de possession canonique, le nouvel archevêque est allé présenter ses civilités à M. le Premier ministre, chef du Gouvernement, représentant le Président de la République et a pris le relai de la présidence de la messe.

Après le rite d'ordination, tous les prêtres de l'archidiocèse de Pointe-Noire ont, tour à tour, fait acte d'obédience à leur nouvel archevêque, pour lui déclarer leur attachement, leur disponibilité, leur désir de collaborer avec lui et de lui obéir toujours.

Vers la fin de la messe, M. Firmin Bozangabato, président du Bureau exécutif diocésain de l'apostolat des laïcs (BEDAL) de Pointe-Noire, a rassuré le nouvel archevêque de l'implication des laïcs de Pointe-Noire pour donner un cachet particulier à son mandat épiscopal. Le président du BEDAL a remercié l'ensemble des évêques et archevêques venus pour cette messe d'ordination épiscopale de Mgr Abel Liluala. Il a présenté à l'archevêque du lieu les trois défis qui tiennent à cœur l'archidiocèse de Pointe-Noire. Il s'agit de la priorité que représentent la jeunesse et l'enfance; la place de la femme dans l'archidiocèse de Pointe-Noire et la reconnaissance du rôle de la femme à sa juste valeur dans la gouvernance de l'Eglise; et le soin des pauvres qui, selon lui, doivent constituer son cheval de bataille. L'abbé Georges Loemba Ndendé, au nom du clergé diocésain, en sa qualité de doyen des prêtres séculiers du presbytère de Pointe-Noire, a prêché l'unité dans la synodalité autour du nouvel archevêque. Il a invité ses confrères à œuvrer dans la communion autour du nouvel archevêque venu du Cabinda, avec qui ils seront appelés à cheminer ensemble avec un esprit de synodalité pour poursuivre la construction, avec efficacité et dynamisme, de l'œuvre du Seigneur sur cette terre que leur ont léguée les premiers missionnaires venus de Landana en Angola, pour évangéliser ce terroir: «De Landana, nous sont venus les premiers missionnaires: NN.SS. Marie Hyppolite Carie, Prosper Augouard, avant de parcourir le reste du pays. Du Cabinda, nous est venu l'actuel archevêque de Pointe-Noire. Rome ne s'est donc pas trompé en nommant Mgr Abel Liluala comme notre nouveau pasteur», a-t-il déclaré, avant de poursuivre: «Le clergé de Pointe-Noire, avec notre patriarche Mgr Louis Portella, Mgr Makaya ici présent, et nous tous vous accueillons de bon cœur, d'un seul cœur, d'un cœur sincère et d'une seule âme. Et nous vous accueillons avec toutes nos éner-

(Suite de page 11)

CENTRAFRIQUE

# Le Pape nomme un évêque coadjuteur à Bangassou

L'Eglise catholique en Centrafrique connaît une nouvelle configuration, avec la nomination récemment par le Pape François du père Aurelio Gazzera (carme) comme évêque coadjuteur de Bangassou. Il va suppléer dans sa charge l'évêque titulaire Mgr Juan José Aguirre, 70 ans, qui exerce depuis 1997 le ministère épiscopal dans ce diocèse. D'origine italienne, Mgr Gazzera était jusqu'ici responsable de la Caritas diocésaine de Bouar et directeur de l'Ecole de mécanique de Baoro.

Le diocèse de Bangassou n'est pas à son premier évêque coadjuteur, puisque Mgr Aguirre l'a lui-même été en 1997, avant de devenir évêque titulaire en 2000. C'est un diocèse érigé en 1964, qui a eu comme premier évêque, Mgr Antoine Marie Maanicus. Il couvre une superficie de 135.000 Km<sup>2</sup>, et est peuplé de 50.000 âmes. Le diocèse a pour vicaire général, l'abbé Serge Ikaga. Missionnaire de l'Ordre des carmélitains déchaux (OCD), Mgr Aurelio Gazzera, est né à Cuneo (Italie) le 27 mai 1962. Il entre au Petit séminaire des Carmes Déchaux d'Arenzano en 1974. Le 15 septembre 1979, au terme du noviciat au couvent du Désert de Varazze (SV), il fait sa simple profession dans l'Ordre des Carmes Déchaux

de la Province de Gênes. En 1982, il passe une année de formation dans la Délégation carmélite centrafricaine. Le 11 octobre 1986, il fait la profession solennelle.

Mgr Gazzera a reçu l'ordination sacerdotale, le 27 mai 1989 à Arenzano, après avoir suivi des études de philosophie et de théologie à la Faculté de théologie de l'Italie du Nord section de Gênes. Il a été formateur au Petit séminaire des Carmes déchaux de cette ville, de 1984 à 1992, année où il commence la mission en République centrafricaine. Il exerce diverses charges dans le diocèse de Bouar: assistant au Petit séminaire de Yole (1992-1994), directeur du premier cycle du même Petit séminaire (1994-2003), curé de la paroisse Saint



Mgr Juan José Aguirre..

Michel de Bozoum (2003-2020), supérieur de la Délégation des Carmes Déchaux d'Afrique centrale (2014-2020). Depuis 2020, il est membre de la Communauté de sa famille religieuse à Baoro et s'occupe des villages de la savane. Il est également directeur de l'Ecole de mécanique de Baoro. Depuis 2003, il est responsable de la Caritas diocésaine de Bouar. La nomination de Mgr Aurelio Gazzera impacte la physionomie de l'Eglise en Centrafrique, qui parmi les évêques



Mgr Aurelio Gazzera..

compte un Cardinal, Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui, créé en 2016. Cette annonce a été saluée par les évêques membres de la Conférence épiscopale centrafricaine (CECA), qui par la voie de son secrétaire général, l'abbé Cédric Kongbo-Gbassinga souhaite un bon et fructueux ministère au nouvel élu.

Aristide Ghislain NGOUMA

PARTENARIAT

## Le Fonds américain de solidarité de l'Eglise en Afrique renforce ses liens avec la Conférence épiscopale du Congo

M. Edouard Kelly, directeur de la sous-commission Projet Fonds de solidarité de l'Eglise en Afrique, une structure de la Conférence épiscopale des Etats-Unis d'Amérique, a séjourné à Brazzaville, en République du Congo. Il a eu une séance de travail, jeudi 22 février 2024 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), avec les évêques du Congo: NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Daniel Franck Nzila, évêque d'Impfondo et de la Province ecclésiastique du nord (PENORD) et Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala et de la Province ecclésiastique du centre (PEC).

Il s'est agi de renforcer les liens de partenariat qui existent entre la Conférence épiscopale des Etats-Unis et la Conférence épiscopale du Congo dans le domaine pastoral. Aussi, évaluer les différents financements dont l'Eglise du Congo a pu bénéficier dans le volet communication avec notamment, l'achat d'une machine d'impression servant à la mini imprimerie située au CIO, ainsi que diverses autres formations de jeunes dans différents domaines. Après le tête-à-tête avec chaque évêque, M. Edouard Kelly s'est entretenu avec les responsables des Commissions épiscopales sélectionnées par le secrétariat général de la CEC, à savoir: Commission épiscopale des migrants et des réfugiés (CEMIR), Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC), CARITAS Congo, Œuvres Pontificales missionnaires (OPM), Commission épiscopale Justice et Paix. C'était en présence de l'abbé Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC, accompagné des responsables des Commissions épiscopales, entre autres, les abbés Guy Noël Okamba et Valentin Moyongo,

respectivement coordonnateur national de la Commission Justice et Paix et directeur national des OPM; ainsi que sœur Agnès Clarisse Nkourissa, secrétaire générale de la CEEDUC; M. Anicet Malela, responsable d'une association de développement près la CEC; M. Jonas Kitelemo, secrétaire général du Conseil national de l'apostolat des laïcs catholiques du Congo (CNALC) et M. Pascal Biozi Kiminou, journaliste de La Semaine Africaine, membre de la Commission épiscopale des moyens de communication sociale et coordonnateur des médias près la CEC.

M. Edouard Kelly a indiqué que la sous-commission projet Fonds de solidarité a été mise en place par les évêques des Etats-Unis avec près de 300 diocèses pour assister et aider, avec le soutien des hommes de bonne volonté, l'Eglise en détresse en Afrique, à travers les Commissions épiscopales nationales de chaque pays dans le domaine pastoral, notamment la formation des catéchistes. «La sous-commission projet Fonds de solidarité contribue à hauteur de 50% pour financer



Les responsables des commissions épiscopales posant avec M. Kelly et le secrétaire général de la CEC

les projets pastoraux des Conférences épiscopales nationales africaines, à l'instar du Catholic relief services (CRS) qui excelle dans l'humanitaire. Les évêques des Etats-Unis ont la grande responsabilité de sélectionner les projets pastoraux de chaque diocèse et jouent un rôle déterminant dans la redynamisation des Conférences épiscopales nationales lorsqu'on sait que l'Eglise en Afrique est confrontée à d'énormes difficultés d'évangélisation.

L'Eglise du Congo avec ses neuf diocèses a bénéficié de plusieurs projets. C'est la raison d'être à Brazzaville de la sous-commission projet Fonds de soutien pour évaluer ce qui a été réalisé sur le terrain. En effet, cette sous-commission soutient deux à trois projets par année et par diocèse dont le financement est évalué au maximum à 50 mille dollars par projet pour une durée de douze mois», a indiqué Edouard Kelly. Chaque Commission épiscopale

présente à cette séance de travail a pu tirer le meilleur profit de l'expérience de la Conférence épiscopale américaine en exprimant ses préoccupations. Dans le domaine de la communication, un projet de grande envergure, celui de l'implantation et de l'installation d'une chaîne de Radio et de télévision, ainsi que l'équipement du Journal La Semaine Africaine d'une machine de haute gamme pour l'impression du journal. Dans le domaine de l'éducation, soutenir le projet «Ecole verte» initié par la CEEDUC. Dans le domaine des migrants et des réfugiés, soutenir le projet «protection des mineurs et des déplacés». Reste maintenant au secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo à sélectionner les différents projets des Commissions épiscopales selon les besoins exprimés pour les acheminer vers qui de droit.

Pascal BIOZI KIMINO

(Suite de la page 10)

gies, notre détermination et nous vous disons solennellement que nous travaillerons avec vous la main dans la main, dans un élan de communion, de participation et de responsabilité dans cette vigne du Seigneur. Vous pouvez

compter sur le dynamisme de la jeunesse de notre clergé, un clergé jeune, certes, mais qui sait ce qu'il veut et ce qu'il vaut. Vous pouvez compter sur la disponibilité de chacun de nous et de nous tous comme Mgr Emile Godefroy Mpwati, avait cru en vous».

L'abbé Vivien Carol Etouolo a présenté les évêques et archevêques ayant concélébré cette messe. Mgr Urbain Ngassongo, vice-président de la CEC, au nom du président et de tous les évêques du Congo, a remercié le Président

de la République et son épouse pour leur contribution généreuse ayant permis la réussite de cette fête grandiose. Dans cette dynamique, le vice-président de la CEC a salué avec reconnaissance tous les évêques et a dit merci à l'administrateur diocé-

## TROISIEME DIMANCHE DE CAREME-B- Détruisez ce temple et en trois jours, je le relèverai

Textes: Ex 20,1-17; 1Cor 1, 22-25; Jn 2,13-25

Frères et sœurs, les agissements des marchands interfèrent à la pédagogie de Dieu. La destruction et la reconstruction du Temple ont toujours été liées à la dispersion et au nouveau rassemblement du peuple de Dieu. L'exile a montré que Dieu restait présent au milieu des siens même en terre étrangère, alors qu'il n'avait pas de sanctuaire. Le temple parfait est celui inauguré par Jésus-Christ. De la pâque des juifs à celle de Jésus un mystère s'accomplit celui de la destruction d'un sanctuaire et du relèvement d'un autre qui n'est pas fait des mains des hommes.

Ce Jésus mort et ressuscité est le fondement de toute espérance; folie pour les uns, scandale pour les autres. En effet, le temple qui est le lieu de rencontre avec le Seigneur est transformé en lieu de commerce; Jésus n'hésite pas à rétablir l'ordre et recadrer les marchands qui ne sont pas dans les règles de l'Evangile.

Par ailleurs, la première lecture évoque le don de la loi du Sinaï qui inaugure une étape capitale de l'histoire biblique. Dieu établit une alliance et transforme les sans droits en un peuple de droit. C'est aussi le moment de contempler la loi, une loi de liberté.

La deuxième lecture nous fait découvrir la croix que nous devons porter sur le chemin de la vie. En effet, nous proclamons un Messie crucifié. Le geste de Jésus au Temple permet aussi de rétablir le véritable sens du Temple comme lieu de la rencontre avec le Seigneur par l'écoute de la Parole de Dieu. En effet, les prophètes ont prêché sans relâche le respect de la maison de Dieu. Lieu de pureté et de culte. Le temple est donc le lieu où nous sommes appelés à respecter scrupuleusement la maison de Dieu. Le temple c'est aussi chacun de nous; «N'oubliez pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'esprit de Dieu habite en vous, quelqu'un qui détruit le temple, Dieu le détruira, le temple est sacré et ce temple c'est vous.» 1 Cor 3,13-17. Jésus nous invite aussi à purifier notre temple de chair afin qu'il devienne un haut lieu spirituel ou est proclamé son saint Nom. Proclamer Jésus dans son corps, c'est être capable de vivre en craignant Dieu. C'est vivre le principe de notre vie; la foi: la perfection étant la charité comme le pense Ignace d'Antioche. Mes frères, mes sœurs, mettons nous à la suite de Jésus qui a été écartelé sous le gibet du supplice pour nous sauver.

Abbé Ander KETIKETI

(Administrateur de la paroisse Sainte Thérèse de Ngambio)

sain, l'abbé Alphonse Taty Mboumba, qui, en si peu de temps, a su organiser avec doigté cet événement en alliant compétence et humilité. «Allez au souffle de l'esprit sous la protection de la Bienheureuse Vierge Marie. Servez l'Eglise de Dieu qui est à Pointe-Noire, soyez rassurés du secours de notre Seigneur pour affronter les défis pastoraux. Merci au peuple de Dieu et aux prêtres de l'archidiocèse de Pointe-Noire pour l'accueil réservé aux nombreux pèlerins venus de partout», a souligné Mgr Urbain Ngassongo.

L'abbé Alphonse Taty Mboumba a annoncé que les évêques et prêtres présents à Pointe-Noire étaient invités à la table du Premier ministre, dans sa résidence privée, le lendemain, dimanche 25 février 2024, après la messe des prémices du nouvel archevêque en la cathédrale Saint Pierre Apôtre. Aussi, il a annoncé la remise du véhicule offert par le Président de la République au nouvel archevêque de Pointe-Noire.

En clôture de la série des allocutions, le nouvel archevêque a fait savoir à tous qu'il travaillera avec la même équipe que Mgr Miguel a laissée jusqu'au mois de septembre, en attendant les affectations. Il sera avec tout le monde sans discrimination, a-t-il ajouté. Le nouvel ordinaire du lieu a exprimé sa reconnaissance au Président de la République et à son épouse pour ce qu'ils ont accompli ayant permis de réussir cet événement. Il a remercié le Premier ministre, accompagné de son épouse, venu représenter le Président de la République. De même, il a traduit sa reconnaissance à toutes les autorités civiles et militaires ayant contribué au bon déroulement de cette

cérémonie. Le nouveau pasteur de l'Eglise de Pointe-Noire a rendu un hommage mérité à Mgr Jean Claude Makaya Loemba, évêque émérite du lieu. L'orateur a remercié spécialement sa mère, comptée parmi les participants à cette messe, pour lui avoir donné la vie et effectué le déplacement du Complexe Sportif. «Je n'ai fait qu'occuper un poste vacant. Les affectations en cours demeurent en vigueur, jusqu'à nouvel ordre, jusqu'au moment où je publierai les nouvelles qui entreront en vigueur à compter de l'année pastorale prochaine», a rassuré le nouvel archevêque de Pointe-Noire.

A noter qu'au moment des offrandes, Mgr Abel Liluala a reçu comme présent, au nom du Gouvernement un véhicule de marque Toyota Land Cruiser Prado pour lui garantir la mobilité dans sa mission pastorale.

La messe d'ordination épiscopale et d'installation de Mgr Abel Liluala a pris fin sous une pluie battante, dans un décor inédit et inhabituel, marqué par une quasi-débandade, sans procession de sortie de la messe, sans photo de famille du nouvel archevêque avec ses confrères dans l'épiscopat accompagnés du Premier ministre, et son épouse; comme l'exige la tradition en pareille circonstance. Chacun a quitté les lieux à son gré, au moment où il le trouvait opportun, après la bénédiction finale et le rite de renvoi qui ont eu lieu avant la procession des offrandes au nouvel archevêque, en pleine pluie signe patent et irréfutable de la bénédiction du Seigneur.

Gislain Wilfrid BOUMBA (De retour de Pointe-Noire) et Madocie Déogratias MONGO

## COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la repression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de microfinance (EMF) au cours du quatrième trimestre 2023 et les seuils d'usure applicables pour le premier semestre 2024 se présentent comme suit :

	<i>TEG moyens nationaux</i>	<i>Seuils d'usure applicables au premier semestre 2024</i>
<b>PARTICULIER</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	56,34%	75,12%
<i>Découverts</i>	38,60%	51,47%
<i>Crédits à moyen terme</i>	28,00%	37,33%
<i>Crédits à long terme</i>	19,74%	26,32%
<i>Crédits immobilier</i>	34,49%	45,99%
<i>Cautions</i>	-	-
<i>Effets commerciaux</i>	-	-
<b>PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	30,43%	40,58%
<i>Découverts</i>	-	-
<i>Crédits à moyen terme</i>	-	-
<i>Crédits à long terme</i>	-	-
<i>Cautions</i>	-	-
<i>Effets commerciaux</i>	-	-
<b>GRANDES ENTREPRISES</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	48,42%	64,56%
<i>Découverts</i>	-	-
<i>Crédits à moyen terme</i>	-	-
<i>Crédits à long terme</i>	-	-
<i>Cautions</i>	-	-
<i>Effets commerciaux</i>	-	-
<b>AUTRES PERSONNES MORALES</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	-	-
<i>Découverts</i>	-	-
<i>Crédits à moyen terme</i>	-	-
<i>Crédits à long terme</i>	-	-
<i>Cautions</i>	-	-
<i>Effets commerciaux</i>	-	-
<b>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES LOCALES</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	-	-
<i>Découverts</i>	-	-
<i>Crédits à moyen terme</i>	-	-
<i>Crédits à long terme</i>	-	-
<i>Cautions</i>	-	-
<i>Effets commerciaux</i>	-	-

Ces taux entreront en vigueur à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le **16 FEV 2024**

**Le Ministre de l'Economie et des Finances,  
Président du Comité National Economique et Financier**



**Jean-Baptiste ONDAYE**

**COMITE NATIONAL  
ECONOMIQUE ET  
FINANCIER**  
Secrétariat Général  
Boîte Postale 126  
**BRAZZAVILLE**

**REPUBLIQUE DU CONGO**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n°04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la repression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du quatrième trimestre 2023, et les seuils d'usure applicables pour le premier semestre 2024 se présentent comme suit :

	<i>TEG moyens nationaux</i>	<i>Seuils d'usure applicable au 1er semestre 2024</i>
<b>Particuliers</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	18,72%	24,96%
<i>    Découverts</i>	12,15%	16,20%
<i>Crédits à moyens terme</i>	13,42%	17,89%
<i>Crédits à long terme</i>	12,64%	16,85%
<i>Crédits immobilier</i>	11,23%	14,67%
<i>Cautions</i>	0,50%	0,67%
<i>Effets commerciaux</i>	-	-
<b>Petites et Moyennes Entreprises</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	12,62%	16,83%
<i>    Découverts</i>	10,08%	13,44%
<i>Crédits à moyens terme</i>	10,14%	13,52%
<i>Crédits à long terme</i>	11,87%	15,83%
<i>Cautions</i>	1,30%	1,73%
<i>Effets commerciaux</i>	-	-
<i>Affacturation</i>	11,04%	14,72%
<b>Grandes Entreprises</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	20,75%	27,69%
<i>    Découverts</i>	7,64%	10,19%
<i>Crédits à moyens terme</i>	-	-
<i>Crédits à long terme</i>	12,59%	16,79%
<i>Cautions</i>	2,20%	2,93%
<i>Effets commerciaux</i>	18,36%	24,49%
<b>Autres personnes morales</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	-	-
<i>    Découverts</i>	7,33%	9,77%
<i>Crédits à moyens terme</i>	-	-
<i>Crédits à long terme</i>	-	-
<i>Cautions</i>	2,01%	2,68%
<i>Effets commerciaux</i>	-	-
<b>Administrations publiques et collectivités locales</b>		
<i>Crédits à la consommation, autre que découvert</i>	-	-
<i>    Découverts</i>	8,79%	11,72%
<i>Crédits à moyens terme</i>	-	-
<i>Crédits à long terme</i>	-	-
<i>Cautions</i>	1,52%	2,02%
<i>Effets commerciaux</i>	-	-

*NB : les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de crédit n'ont pas enregistré d'opérations au cours du quatrième trimestre 2023.*

Ces taux seront valables à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le **16 FEV 2024**

**Le Ministre de l'Economie et des Finances,  
Président du Comité National Economique et Financier**



  
**Jean-Baptiste ONDAYE**

ANTIVALEURS EN MILIEU SCOLAIRE

# Le Gouvernement lance une campagne de promotion de la culture citoyenne

L'école, lieu de formation de la jeunesse et creuset de l'élite du futur, est devenue ces dernières années le lieu de manifestation de la violence, des rixes, et bien d'autres phénomènes qui gangrènent la société congolaise. Pour remédier à cela, le Gouvernement, par l'entremise du ministère du Contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs, en partenariat avec les ministères des enseignements général et technique a initié une campagne de promotion de la culture citoyenne et civique.

C'est le ministre du Contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs, Jean Rosaire Ibara, qui l'a lancé le 22 février 2024, au lycée de la Révolution, à Ouenzé, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. En présence des ministres de l'Enseignement général, Jean Luc Mouthou, de l'Enseignement technique, Ghislain Thierry Maguessa Ebome, et du ministre délégué à la Décentralisation et au développement local, Juste Désiré Mondélé, ainsi que des représentants de quelques établissements scolaires de Brazzaville. La jeunesse représentant 60% de la population, elle s'illustre par des dérives comportementales. Celle scolarisée n'est pas épargnée. La récente bavure remonte au lundi 5 février 2024, quand les élèves du lycée éponyme se sont permis de baisser le drapeau national, élément qui symbolise les valeurs de la République. Ces élèves inciviques sont à ce jour face à la justice pour répondre de leurs actes.

«Dans un tel contexte, il est difficile de ne pas reconnaître la responsabilité des pouvoirs publics dans ce à quoi nous assistons aujourd'hui. En effet, le désastre que vivent nos enfants à l'école s'explique en partie par la mauvaise qualité du service public offert et la faible qualité des ressources tant humaines que matérielles», a déploré le ministre Jean Rosaire Ibara. La campagne qui a démarré à Brazzaville, à travers des descentes dans les lycées se poursuivra à Pointe-Noire, Oyo, Owando dans la Cuvette et à Ouessou dans la Sangha. Le choix des lycées s'explique par le fait que ces lycéens, sont en relation directe avec les autres niveaux d'enseignement et avec le marché du travail, ont confié les organisateurs de la campagne. Les autorités congolaises veulent épouser la vision du Président Nelson Mandela qui disait: «L'éducation est l'arme la plus puissante que vous puissiez utiliser pour changer le monde» Sur un ton ferme, le ministre



Les officiels et une poignée des lycéens de Brazzaville

du contrôle d'Etat a précisé qu'«il est temps de prendre des mesures pour mettre un terme à ce phénomène qui menace nos acquis, notre patrimoine et surtout les héritiers à qui nous léguons notre pays.» Dans cette allure, le Gouvernement est dans l'obligation de prendre le taureau par les cornes. «Au nombre des politiques que doit mener le Gouvernement doit s'ajouter dorénavant une supplémentaire qui traitera de la lutte contre l'incivisme et les violences en milieu scolaire dans notre pays, notamment la Politique nationale de lutte contre les antivaleurs (PNLCA)», a plaidé Jean R. Ibara Pour le ministre de l'Enseignement préscolaire, atteindre l'objectif de développement durable (ODD4) tourné vers l'accès

de tous à une éducation de qualité nécessite qu'en amont des conditions optimales d'apprentissage soient réunies, et ceci sur tous plans. «Au regard des dérives comportementales observées depuis quelques temps, la nécessité d'édifier les jeunes, les enseignants en charge de la jeunesse et les autres parties prenantes sur le caractère essentiel de la démarche qualité et la prise en compte de certaines valeurs s'impose à tous les acteurs», a dit Jean Luc Mouthou, exhortant toutes les parties prenantes à s'investir pour que les résultats escomptés de cette campagne de sensibilisation soient à la hauteur des attentes.

Esperancia  
MBOSSA OKANDZE

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

## Etudiants et chercheurs formés à la publication d'un article scientifique

Les étudiants et chercheurs des universités membres de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ont bénéficié à Brazzaville d'une formation sur la publication d'un article scientifique pour les sciences humaines. C'était du 13 au 16 février 2024 au campus numérique francophone. Sous les auspices du Pr Edouard Ngamountsika, responsable de l'AUF Congo, cette activité avait pour principal objectif de rendre les participants aptes à rédiger un article scientifique en sciences humaines.

Formuler un bon titre, rédiger une introduction, une section, un résumé, une conclusion, mais aussi mieux présenter les références bibliographiques, tels ont été les objectifs poursuivis. Un article scientifique est une étude liée à la recherche, portant sur une thématique donnée, pour aboutir à un résultat spécifique. Il se distingue du mémoire et de la thèse par son contenu condensé (12 pages le plus souvent) et sans chapitre, avec des détails substantiels, quoique les trois répondent aux normes d'un domaine scientifique bien défini. L'un des formateurs, Dr Lionnel Kindziala Kindziala a fait savoir que les étudiants initiés dans le travail de recherche scientifique devront être soumis un jour ou l'autre à l'exercice de la rédaction scientifique. C'est ainsi que durant cette formation de quatre jours, ils ont appris à donner, entre autres, un nom ou un titre à une réflexion scientifique. Car, nommer le produit d'un travail intellectuel revient à définir ou à déterminer un titre. Ce dernier renvoie à l'intitulé ou au nom

donné à un travail de recherche. Heureux de participer à cette formation gratuite, Clébert Diambonkebi, a indiqué que grâce à cet atelier, il a pu comprendre qu'un bon titre doit être: simple, direct, précis, approprié, spécifique, fonctionnel, intéressant, attractif, accrocheur, concis, pertinent, informatif et original. Ce qui conforte le formateur Kindziala Kindziala: «un titre obéit aux critères d'élégance de forme et de contenu. Il tape à l'œil et au cœur, il invite le cerveau au repas cognitif». Pour Cécilia Gabrielle Boudzoumou, étudiante en master 2 à la formation doctorale ELLIC (FLASH), «Nous sous-estimions certains exercices comme: élaborer un titre d'article. Nous pensions que c'était facile à faire. Grâce à cette formation, j'ai compris que plusieurs éléments entrent en ligne de compte pour produire un titre qui soit en adéquation avec le problème posé et traité dans un article scientifique. Je remercie l'AUF pour cette belle initiative». La formation était scindée en quatre ateliers: le titre et la



Pendant la formation

méthodologie de recherche; l'introduction et la conclusion; le résumé et la structure de l'article et les références scientifiques.

Gaule D'AMBERT

FORCES ARMEES CONGOLAISES

## Le colonel Gauthier Lebel, nouveau commandant du G.P.C

Nommé le 6 février, le colonel Gauthier Lebel a officiellement pris ses fonctions lors d'une cérémonie de prise de commandement qui s'est déroulée au Groupement para commando (G.P.C) à Brazzaville, le 12 février 2024. Il succède au général de brigade Fermeté Blanchard Nguinou, nommé commandant de la zone militaire de défense n° 9 (Brazzaville). La cérémonie s'est déroulée sous la houlette du général de division Guy-Blanchard Okoi, Chef d'Etat-major général des FAC, en présence d'autres membres du Commandement militaire. Des temps forts ayant marqué

la cérémonie, on peut retenir, entre autres, la lecture de l'acte



Le colonel Gauthier Lebel

administratif portant nomination du nouveau commandant, le rituel de son intronisation et de prise de commandement et le

ARMEE

## Assurer une meilleure appropriation des instructions

Coordonné par le général de division René Boukaka, Chef d'Etat-major général adjoint des Forces armées congolaises (F.A.C), le séminaire des chefs d'état-major adjoints des armées et des chefs d'état-major interarmées des zones militaires de défense «année 2024» s'est déroulé du 12 au 14 février à Brazzaville.



Les participants autour du général de division René Boukaka

Assurer une meilleure appropriation des instructions du Chef d'Etat-major général des F.A.C relatives à la programmation générale, à l'administration courante, à l'entraînement et au suivi des engagements opérationnels au sein des FAC, durant l'année 2024, tel a été le but visé par ce séminaire.

Pour les participants, il s'est agi d'engager un fructueux dialogue technique et spécialisé, dans des domaines majeurs des activités des F.A.C portant sur les problématiques telles le plan d'action triennal «2024-2026» du Chef d'état-major général des F.A.C; les plans de formation et d'entraînement; le règlement de discipline générale et ses textes d'application; le pilotage et le suivi-évaluation des activités; les engagements opérationnels. Les autres aspects abordés ont été des exposés d'orientation, des travaux pratiques de résolution de cas concrets, des restitutions, ainsi qu'un débriefing à chaud.

Le général René Boukaka a assuré que ce séminaire a eu la plus-value de renforcer les savoirs et les savoir-faire des participants qui se sont particulièrement appropriés la pensée d'André Maurois, romancier, essayiste et écrivain français, qui disait: "L'Etat-major est le cerveau sans lequel aucune action des bataillons n'est possible". Nous pouvons affirmer qu'aucune armée ne peut s'engager sans un Etat-major", a-t-il rappelé.

Aux participants, il a rappelé que ce séminaire a mis à disposition des outils. «Il vous appartient de savoir vous en servir. Le plus grand problème de nos Etats-majors est celui, entre autres, de la circulation de l'information qui est à l'origine de graves dysfonctionnements.»

Alain-Patrick MASSAMBA

défilé militaire.

Mesurant l'ampleur de la tâche qui l'attend, le colonel Gauthier Lebel a promis de développer le sens de la responsabilité: "Je suis conscient de la tâche qui vient de m'être confiée. Il faut que je développe au moins le sens de la responsabilité. Je ne suis pas arrivé là-bas tout seul. J'ai été apprécié par ma hiérarchie et je resterai en permanence à l'écoute...". Avant moi, a-t-il rappelé, "il y a eu des chefs qui ont commandé aussi cette structure et après moi, il y en aura d'autres. Pendant que je suis là, je vais jouer ma partition".

Le colonel Gauthier Lebel a suivi de nombreux stages et formations militaires: en 1999, celui d'élève officier d'active à la 7<sup>e</sup> promotion de l'Académie militaire Marien-Ngouabi; 1999

rie commando, au Centre de formation de l'unité commando; 2002, stage d'instructeur des troupes aéroportées, en Chine; 2005, cours de formation des commandants d'unité à Thiès (Sénégal); 2015, cours d'état-major à Yaoundé (Cameroun); 2018 à 2020, Commandement des grandes unités et formations militaires à l'Académie de Frunze en Fédération de Russie...

Diplômes militaires obtenus: chef de groupe d'infanterie commando (CAT2); diplôme d'instructeur des troupes aéroportées, chef de section d'infanterie commando; diplômés du cours de formation des commandants d'unité; de gestion axée sur les résultats, d'état-major; master Es sciences militaires...

Il est chevalier dans l'ordre de reconnaissance de l'Etat libyen, chevalier dans l'ordre du dévouement congolais, l'ordre de la reconnaissance de la CEMAC, de la Fomuc et de la reconnaissance de l'Etat centrafricain. De 2000 à 2003, il est chef de section; 2003 à 2004, officier adjoint; 2004 à 2011, commandant d'unité; 2011 à 2015, chef de la division instruction et entraînement de l'état-major du G.P.C; 2015 à 2017, chef d'état-major du G.P.C; 2020 au 5 février 2024, commandant en second du G.P.C.

A.-P.M

**VIE ASSOCIATIVE**

**La fondation Privat Frédéric Ndéké a tenu son conseil d'administration**

La fondation Privat Frédéric Ndéké a tenu la session du conseil d'administration mercredi 21 février dernier à Brazzaville. C'était sous la direction de son président Privat Frédéric Ndéké.



Pendant le conseil d'administration

L'ordre du jour de la session a porté, entre autres sur la lecture du bilan des activités de 2023, la projection des activités de 2024, la restructuration du bureau exécutif, la signature des protocoles d'accord des trois mutuelles affiliées, la visite du chantier qui abritera le nouveau siège de la fondation. A l'ouverture, le président du conseil d'administration a remercié les membres de la fondation pour leur mobilisation et l'implication de chacun à la réalisation des activités de l'année 2023. Ces activités sont liées à l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables des populations sur l'ensemble du territoire national.

En 2023, la fondation Privat Frédéric Ndéké a travaillé sur la base d'un programme structuré en 15 points. Pour le coordonnateur des projets, les actions de la fondation ont un dénominateur commun: le social. Ce concept est «synonyme de partage. Un partage aimant, mais surtout désintéressé». Ainsi, sur un total de quinze actions programmées en 2023, quatorze ont été réalisées, soit un pourcentage de 93,33%. Il s'agit à «d'une bonne mois-

son, une prouesse sociale réalisée grâce à la volonté du président de la fondation, entouré d'une équipe dotée d'un dynamisme irréprochable», à entendre le coordonnateur des projets. Aussi a-t-il ajouté que la fondation aurait pu réaliser toutes ses ambitions de 2023, si la tâche manquante, notamment la construction d'un centre de formation aux métiers de Makabana dans le département du Niari avait été construite. Cette tâche a été reconduite au programme d'activités de 2024.

Pour cette année, la fondation Privat Frédéric Ndéké prévoit de réaliser 18 tâches parmi lesquelles: la poursuite de la construction du siège national à Brazzaville; l'organisation de la fête du 8 mars à travers le pays; l'achat des médicaments destinés à l'aide sociale aux personnes vulnérables; l'organisation des émulations scolaires à Brazzaville et à Madingou dans la Bouenza.

L'organisation de la campagne du don de sang à Brazzaville, la prise en charge des étudiants démunis; l'assistance multiforme aux familles endeuillées, la remise des attestations de fin de formation et kits de réinsertion aux apprenants finalistes à Oyo dans la Cuvette, Dolisie département du Niari et Sibiti dans la Lékoumou; le transport des candidats aux examens d'Etat (Baccalauréat général et technique) à Brazzaville; l'organisation des cérémonies de remise des kits scolaires aux enfants démunis de Talangaï; la tenue du conseil d'administration évaluatif; la formation spécifique des jeunes; l'animation des campagnes à l'écoute des jeunes et bien d'autres. Pour Privat Frédéric Ndéké, ces actions philanthropiques ne sont pas «le fruit d'un quelconque étalage ou abondance de la richesse, mais l'expression de la générosité».

Gaule D'AMBERT

**EXECUTIF**

**Le septième séminaire gouvernemental se penche sur la situation des jeunes**

La situation des jeunes, notamment la prise en charge de leurs aspirations, était l'un des points importants du septième séminaire gouvernemental qui s'est tenu du 19 au 21 février 2024 sous l'autorité du Premier ministre Anatole Collinet Makosso.

Le ministre Anatole Collinet Makosso a précisé que les contributions de ces groupes de travail sont attendues au plus tard le 28 février pour être

Le séminaire avait pour objectif d'arrêter les projets à engager, les mesures concrètes à prendre dès cette année ainsi que d'en préciser le financement et le chronogramme d'exécution. Les groupes de travail constitués portaient sur l'employabilité; l'entrepreneuriat; l'éducation et l'accompagnement des jeunes; l'accélération de la mise en œuvre des projets du programme d'investissement public; l'assainissement et résilience des villes et la mise en œuvre des actions d'urgence humanitaire. Concernant le sous-programme jeunes, les participants ont passé en revue les mesures susceptibles de créer 10.000 emplois publics, civils et militaires, et 90.000 emplois dans le secteur privé, ceci au moyen d'une politique axée notamment sur la «Congolisation» des emplois, en particulier dans les secteurs du commerce, de l'agriculture, de l'économie numérique, des zones économiques spéciales et la valorisation des emplois dissimulés, à l'instar des artisans, des techniciens de surface et des marchands servant de relais aux opérateurs de télécommunication ont été analysés. S'agissant de la mobilisation des revenus nécessaires au financement du PND, les échanges ont porté entre autres, sur la structure des recettes et l'analyse des soldes, les mesures de maximisation des recettes fiscal-douanières et des ressources naturelles. L'amélioration des seules recettes fiscal-douanières n'étant pas suffisante pour dégager des marges budgétaires



Les membres du Gouvernement

pouvant financer les dépenses d'investissement souhaitées, la réflexion a porté sur d'autres niches, à l'instar du foncier, qui pourront être fiscalisées pour accroître les revenus de l'Etat. Clôurant les travaux, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a rappelé que ce septième séminaire gouvernemental vient de confirmer l'utilité et la pertinence de cette méthode de fonctionnement et de l'action du gouvernement: «Nous avons décidé de la mise en place de cinq groupes de travail correspondant aux quatre sous-programmes et à celui lié à la mobilisation des ressources». Dans le cadre informel d'auto-évaluation de l'action publique des départements ministériels, le séminaire gouvernemental a fait le point de l'efficacité individuelle et collective dans l'atteinte des objectifs stratégiques du programme de société du Président de la République. Décrétée «Année de la jeunesse», et à moins de deux ans de la fin du quinquennat du chef de l'Etat, le Premier

soumises au conseil des ministres. «Tous les ministres sont comptables du bilan», a-t-il dit. La régularité de ces séminaires gouvernementaux leur permet de suivre avec rigueur la mise en œuvre du programme: «L'élaboration et l'adoption du programme sont des étapes nécessaires dans l'action individuelle et collective. Le plus ardu est sans doute notre capacité à les mettre en œuvre; les situations imprévues, notamment l'insuffisance des ressources, peuvent mettre à rude épreuve notre engagement à réaliser les objectifs convenus. Pour cela, je sais compter sur votre ingéniosité et efficacité pour trouver des solutions utiles et opportunes devant chaque difficulté. Notre capacité de productivité et d'anticipation est sans doute la meilleure garantie d'une action efficace, car quoiqu'il en soit nous sommes tenus à l'obligation des résultats», a précisé le chef du Gouvernement.

Christevie OBA (Stagiaire)

**ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA, NOTAIRE**

B.P. 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17  
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage Marché Plateaux Centre-ville

**INSERTION LEGALE**

**“ CONGO ENERGY E&P “**

SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL  
AU CAPITAL DE FRANCS CFA CENT MILLIONS (100 000 000)  
SIEGE SOCIAL : 37, AVENUE DE KINGAMBO, CENTRE VILLE  
ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA POINTE-NOIRE -  
REPUBLIQUE DU CONGO

**OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE**

Aux termes du Procès-verbal de Décisions Extraordinaires, établi en date à Pointe-Noire du vingt février deux mille vingt-quatre sous le répertoire n°015/EMAD/2024, par le Notaire soussigné, enregistré en date à PointeNoire du vingt-six février deux mille vingt-quatre sous le Folio 040/11 numéro 0701, l'Actionnaire unique a décidé d'ouvrir un Etablissement secondaire dénommé «CONGO ENERGY ELECTRIC» situé dans l'enceinte de la société METATOUT, en face de la foire, Avenue Jacques OPANGAULT, Pointe-Noire, République du Congo, dont l'objet est :

- La maîtrise d'ouvrage des programmes de réhabilitation, d'extension et de renouvellement des ouvrages nécessaires de l'électricité ;
- La conduite ou la participation à des études relatives à la mise en valeur des ressources énergétiques et au développement général du secteur de l'électricité;
- La promotion des investissements publics ou privés dans le secteur de l'électricité;
- La prise éventuelle de participations au capital des sociétés opérant dans les do-

maines de la production, du transport, de la distribution, de la vente, de l'importation et de l'exportation de l'électricité;

- L'exercice de toute activité ou opération industrielle, commerciale, financière;
- Les activités de travaux et de prestations de services dans le secteur de l'électricité;
- La distribution et la commercialisation de l'électricité;
- La production indépendante d'électricité et l'autoproduction de toutes activités reliées au secteur énergétiques;
- L'extraction des ressources, la Production, la Transformation, le Stockage, le Transport, la Distribution et la Commercialisation d'énergie;
- La Gestion des infrastructures énergétiques;
- Recherche et développement (R & D);
- Services énergétiques et la Promotion de la durabilité.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-012024-B15-00002

Pour avis,

Maitre Angélique DINAMONA,  
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire  
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point Mess Mixte de Garnison  
Immeuble MORIJA, 1<sup>er</sup> étage, Centre ville  
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 105 736 64 64 République du Congo INSERTION LEGALE

**«DEO GREEN SPACES» SARL**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de Francs CFA: 1 000 000  
Siège Social: 437 Avenue de l'indépendance, quartier Mawata  
Pointe-Noire  
République du Congo  
RCCM: CG-PNR-01-2024.B12-00027

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le **24 janvier 2024**, enregistré à Pointe-Noire, le **06 février 2024**, folio **026/28**, n°**0400**, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes.

**FORME:** Société à Responsabilité Limitée (SARL)

**OBJET:** La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger

- **Prestation des services:** Mises à disposition du personnel;

- **Conseil:** Etude et Assistance  
- **Services:** Assainissement, Aménagement, Entretien espaces verts / Gardiennage

Et d'une manière générale, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus,

**DÉNOMINATION:** La société prend la dénomination de «DEO GREEN SPACES» SARL

**SIEGE SOCIAL:** Le siège de la société est sis à Pointe-Noire, 437 Avenue de l'indépendance, quartier Mawata, République du Congo.

**DUREE:** 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

**GERANCE:** Madame Neilda Crede Deo-gratias MALANDA est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

**RCCM:** CG-PNR-01-2024-B12-00027

**DEPOT LEGAL:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 février 2024 sous le n° **CG-PNR-012024-8-00113**

Fait à Pointe-Noire, le 26 février

Pour avis et mention  
Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE  
Notaire

# Force Montante Congolaise : Louis Anderson Opita Ona candidat à la fédération de Brazzaville

**Président de la section 69 du parti Congolais du Travail (PCT)-Djiri, et membre du comité central de la Force montante congolaise (FMC), Louis Anderson Opita Ona annonce sa candidature à la présidence de la fédération de Brazzaville.**

Le Secrétariat permanent de la FMC a lancé le 17 février, une campagne nationale de structuration et de restructuration des Organes intermédiaires et de base de l'organisation de jeunesse du PCT. Le but étant de renouveler les bureaux fédéraux, des comités et sections afin de donner à l'organisation un nouveau souffle qui lui permettra de mieux s'imposer sur l'échiquier politique national.

Louis Anderson OPITA ONA, figure parmi les candidats déclarés au poste de président de la fédération de Brazzaville. Militant au sein du comité PCT DJIRI, ou il assume les fonctions de président de la section 63 et membre du comité central de la Force Montante Congolaise, est selon certaines indiscretions «l'homme qu'il faut à la place qu'il faut» plébiscité par un grand nombre

de comités de Brazzaville, ce dernier est pressenti à la tête de la fédération de Brazzaville suite à l'appel du Secrétariat permanent, en vue de redynamiser ses troupes et renouveler les instances de base. Après 11 ans d'existence, la force montante est face à son destin, Cette période de restructuration et structuration des organes intermédiaires de de base sonne comme un second souffle après le deuxième congrès de la force montante congolaise, qui a eu lieu, il y a trois ans.

Nombres des camarades de la FMC sont ceux qui trouvent en lui, un fervent défenseur des valeurs prônées par le PCT, un militant qui a su se démarquer par son travail remarquable en 2021 étant membre de l'équipe de campagne élargie du président de la République, Denis Sassou N'Guesso à Djiri. Ce dernier est le profil qui répond



Louis Anderson Opita Ona

aux attentes de la fédération afin de poursuivre le travail déjà amorcé par son prédécesseur et faire face aux enjeux à venir en mettant le militant au cœur de l'action. Redynamiser, Mobiliser et Fédérer via les sections et

les Comités en s'appuyant sur les hommes de terrain, tel est son Crédo tout en mobilisant les ressources dans le but de conforter les positions de la majorité acquise au Camarade Président du Comité Central du PCT, en l'occurrence le

Camarade Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, face aux enjeux électoraux à venir d'où le dévolu des comités de la Force Montante Congolaise sur sa modeste personne à la tête de la fédération de Brazzaville. Louis Anderson OPITA ONA en quelques mots : Itinéraire d'un homme au service des autres.

Né le 02 juin 1989 à Brazzaville, fils de OPITA ATA Jean et de MONDZE Josephine, est deuxième d'une fratrie de 3 enfants et père de deux enfant, ce jeune cadre démarre ses études primaires en 1996 à Brazzaville. Dans les années 2000 suite aux circonstances troublantes de la vie, il est contraint d'aller poursuivre ses études à Makoua, dans le département de la cuvette, notamment, à l'école catholique Sainte-Croix. Après l'obtention de son C.E.P.E, il débute le cycle secondaire au C.E.G Champagnat de Makoua autrefois Salvador Alendé.

En 2005 il regagne la ville capitale, où il satisfait à son brevet d'étude premier cycle et son baccalauréat série A4 au lycée THOMAS SANKARA. Fils d'un cacique de l'UJSC (Union des Jeunes

Socialistes du Congo) et Magistrat, Louis Anderson OPITA décide d'emboîter le pas de son père, en s'inscrivant à la faculté de droit de l'UMNG ou il obtient une licence en droit public (option administration publique) en 2013. Pendant son passage à l'université il se distingue dans les mouvements syndicaux des étudiants et intègre le PCT.

A la recherche d'une vie meilleur, L.A.O est contraint de quitter la faculté de droit, laissant derrière lui son année de master II en recherche fondamentale et son rêve de devenir magistrat pour se lancer dans les affaires. Ambitieux, amoureux du travail bien fait et du risque, il crée les établissements Louis-Services spécialisé dans la vente des fournitures de bureaux, matériel informatique et aussi des moyens logistiques. Depuis 2022, il occupe le poste de Responsable Administratif et Financier (R.A.F) du projet volontariat de l'enseignement technique et professionnel qui est le plus grand projet du ministère de l'enseignement technique et celui de Responsable Administratif et Financier de l'institut technologique et professionnel d'Oyo (IPTO).

REPUBLIQUE DU CONGO  
PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-006-PANC-SC23**  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE DE PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un auditeur interne.

2. Les services de consultant («les Services») comprennent : la vérification de l'application, par l'Entité, des procédures édictées par les manuels de procédures dans les domaines de l'administration générale, de la gestion financière et de la passation des marchés et également de l'observance par l'Entité des principes et directives figurant dans le manuel d'exécution des projets.

3. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de quarante (40) jours à compter de la date de signature de l'Ordre de Service.

4. L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations concises sur leurs capacités techniques et les expériences (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missi-

ons comparables, etc.), démontrant qu'ils sont qualifiés pour la mission y relative.

5. La liste restreinte contiendra huit (08) Consultants à présélectionner.

6. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI)» de la Banque mondiale, édition de novembre 2020.

7. Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit indépendant et/ou d'Expertise Comptable de réputation internationale, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF ou de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), et ayant une expérience confirmée (5 ans au minimum) en audit interne des projets de développement.

8. Les critères de présélection sont les suivants : a). Avoir réalisé des missions similaires ; b). Avoir une expérience confirmée d'au moins 10 ans en audit des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale;

9. Les consultants peuvent s'associer à d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications,

mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

10. Un participant sera sélectionné par la méthode qualification des Consultants, conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de passation des marchés.

11. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

12. Les Consultants intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs). Ces TDRs sont disponibles à l'adresse ci-dessous : Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

13. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse ci-dessus accompagné d'un support électronique dans une clé USB, et porter en objet la mention «Recrutement d'un Auditeur Interne du Projet Agroforesterie Nord Congo», au plus tard le 21 mars 2024 à 16h00 (heure Brazzaville).

**La Coordinatrice du PANC**

INSTITUT FRANCAIS DU CONGO

## Zao a réussi son retour sur scène après une longue période d'absence

Après une longue absence, l'artiste-musicien Zao (Casimir Zoba à l'état-civil) était sur la scène de l'Institut français du Congo (IFC), le 24 février dernier, à travers un concert caritatif devant un public amplement acquis à sa cause. Sortant d'un Accident vasculaire cérébral (AVC), il s'est illustré en véritable bête de scène pour exprimer son talent artistique avec les titres de ses chansons mythiques peignant les faits sociaux, comme "Sorcier ensorcellé"; "Ancien combattant"; "Corbillard"...

Figure emblématique de la musique congolaise et artiste engagé, Zao alias "L'ancien combattant" porte et continue à porter très haut l'étendard de la musique congolaise. Il a refait surface après avoir été victime d'un AVC en 2022, rentrant en symbiose et communiquant avec le public qui a été émerveillé par sa prestation. A l'issue de ce concert, Zao a affirmé: "J'ai communiqué avec le public. Vous savez, ce sont des chansons appelées" Les

incontournables", et le public a jubilé et chanté en chœur avec moi. C'est un grand plaisir pour moi, il faudra qu'on se soutienne. C'est vrai, moi je suis une victime rescapée, mais il y a d'autres qui sont tombées, qui sont sous terre parce que l'AVC ne pardonne pas. On doit se soutenir, et ceux qui sont déjà victimes d'AVC doivent garder le moral". Zao a appris à vivre avec l'AVC. Lors de ce concert, il a fait passer des messages dénonçant les maux qui minent le



Trois attitudes de Zao "L'ancien combattant"

continent, appuyés par l'ironie et l'humour qui le caractérisent. Commandeur dans l'ordre du mérite congolais en 2017, auteur-compositeur, chanteur, interprète, Zao n'est pas encore "cadavré". Au regard de sa communion avec le public, il a appelé à l'unité de tous. Détenteur de nombreuses distinctions, telles que le Prix Dé-

couvertes RFI en 1982; Prix de la meilleure chanson au Festival de musique d'Afrique centrale (FEMAC), en 1983, etc., l'artiste Zao s'illustre souvent par des chansons à thèmes qui ne laissent pas les mélomanes indifférents.

Alain-Patrick MASSAMBA

### Les réactions des spectateurs au terme du concert:

**André:** "Il faut retenir le message que l'artiste Zao a voulu faire passer, parce que souvent ici au Congo on considère les AVC comme une fatalité, quand quelqu'un a un AVC on se dit que, tout est fini, tout s'arrête. L'artiste Zao a voulu donner un autre message. Au-delà de l'AVC tout est possible, et il faut se prendre en charge, suivre sa rééducation, et on peut continuer la vie sans obstacle".

**Jules:** "Nous avons tous assisté au spectacle magnifique que Zao nous a offert, pendant plus d'une heure, il a tenu en haleine la salle, et ça c'est vraiment le grand Zao. On a eu le grand plaisir de le retrouver sur scène".

**Michel:** "Quand il est monté sur scène, il y a eu une connexion, et on sent que les ancêtres ont été avec lui. C'était vraiment

inexplicable lorsque je l'ai vu sur scène. Et voyant une légende comme ça remonter sur scène, en sortant de l'AVC, c'est vraiment un miracle. Ce que nous pouvons dire c'est de prendre soin de nous et d'éviter vraiment l'AVC compte tenu des conseils donnés dans ses chansons, qu'il a adressés à la population congolaise et à celle du monde entier".

**Henriette:** "Zao c'est déjà une personne qui a beaucoup d'énergie, c'est une personne mentalement forte, et tout ce que nous avons fait c'est de l'accompagner, pour qu'il garde encore cette énergie sur scène, parce que je sais que ce n'est pas évident, avoir un handicap dû à l'AVC, ce n'est pas facile en plus. Je vous assure des fois, on allait le voir, le moral était bas. Il tenait bon et c'est ça qui a donné toute cette vibration, cette énergie sur scène".

### JOURNEE INTERNATIONALE DE LA LANGUE MATERNELLE

## Promouvoir la diversité linguistique et culturelle

Depuis 24 ans, les Etats membres de l'UNESCO célèbrent le 21 février de chaque année, la Journée internationale de la langue maternelle. L'Institut français du Congo (IFC) a abrité l'évènement à travers une conférence-débat animée par des chercheurs et une soirée culturelle ponctuée par un spectacle de contes, de proverbes et slams en langues congolaises.

Le but a été de promouvoir la diversité linguistique et culturelle ainsi que le multilinguisme. Les participants ont suivi différentes communications faites par des experts sur la question. Ils ont dans l'ensemble fait mention de l'importance et du rôle de la langue maternelle dans la société. De façon simple, la langue maternelle est celle que l'enfant parle et comprend avant d'aller à l'école.

Facteur d'identité de l'être humain, l'ayant cerné, un pays comme le Bangladesh a commencé, à la fin des années 90, à consacrer une journée nationale pour la langue maternelle. L'UNESCO, organisme onusien traitant les questions de culture et de science, a approuvé, à travers son assemblée générale, cette célébration au niveau international. Ainsi, depuis 2000, la célébration est devenue mondiale en date du 21 février. Cette année, la Journée a été célébrée sous le thème: "L'éducation multilingue est un pilier de l'apprentissage intergénérationnel".

L'enseignement, voire l'apprentissage de la langue maternelle, est pour certains,

d'une importance non négligeable. Or, aujourd'hui, 250 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés et 763 millions d'adultes ne maîtrisent pas les compétences de base en matière d'alphabétisation. L'enseignement dans la langue maternelle soutient l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition d'autres langues. D'où son importance. Raison pour laquelle, le 21 février de chaque année, l'UNESCO réaffirme son engagement en faveur de la diversité linguistique en invitant ses Etats membres à célébrer cette journée.

La première impression qui se dégage est que les langues maternelles sont en voie de disparition dans les cités urbaines. Ce constat est visible lors des rencontres familiales et autres circonstances regroupant les ressortissants d'un même terroir. On assiste, malheureusement, à un rejet systématique des langues maternelles par certains, qui les qualifient de langues de peu d'importance. Conséquence: 40% des habitants de la planète n'ont pas accès à un enseignement dans une langue qu'ils parlent ou qu'ils comprennent. Néanmoins, on constate des progrès dans le



Une vue des conférenciers

domaine de l'enseignement multilingue. Pendant le spectacle, le public a suivi des groupes linguistiques du Congo, constitués entre autres des dondo, vili, kamba, mbochi, mbere,

yaka, téké-boma, makwa, lari, soundi, nzébi, yaka etc. Ces différents groupes ont tenu le public en haleine à travers leurs prestations.

A.-P MASSAMBA

### MAISON RUSSE

## Une conférence et un spectacle pour la Journée de la femme

Les 8 et 9 mars 2024, la Maison Russe à Brazzaville accueille et produit une conférence et un spectacle exceptionnels, célébrant la Journée des droits des femmes, sous le thème: "Libérer le potentiel: l'émancipation de la jeunesse féminine en évolution".

Cette rencontre s'inscrit dans le soutien du concert ZABA. Le public est invité à aller découvrir un orchestre exclusivement féminin et explorer l'art au féminin lors de cet évènement qui s'annonce mémorable. La conférence a lieu, le 8 mars à 12 heures, avec pour conférencière, Maria, la directrice de la Maison Russe; Monie Lekoundzou, artiste-cinéaste; Maman Credo, artiste-musicienne, directrice des Ateliers et du Festival ZABA. Le spectacle se tiendra le lendemain 9 mars à 15 heures.

Odile OBOU

### CONCERT DE GOSPEL

## Ainsi, Dieu sera célébré à n'en finir!

Sur l'initiative de Pierre Ngouaka, un Congolais naturalisé Américain depuis un peu plus de 23 ans, un groupe de gospel d'une vingtaine d'artistes congolais multiconfessionnels, et dénommé



Une vue des artistes-musiciens sur scène

"Spirit Fire" (Le Feu de l'Esprit) a été fondé à Brazzaville, l'an dernier. Sa prestation n°1 autour d'un concert de chants religieux, a été acclamée le 17 février 2024, au poste salutiste de Nganguouoni, en présence d'un auditoire parsemé, composé de quelques hommes de Dieu de l'Eglise Evangélique du Congo (EEC) et de l'Armée du Salut.

Dans l'entame de la soirée spirituelle, une portion de l'Evangile, Jn 15:12-17, suivie d'une prière par l'Evangéliste William Bouesso, a été écoutée avec acclamation, sur le thème de l'amour mutuel.

Trois allocutions ont ponctué la soirée: d'abord celle du lieutenant Archeniel Moukoko, l'officier du poste de Nganguouoni s'est réjoui du choix porté sur son poste par le fondateur du groupe. Secundo celle de M. Meedh F. Mboumba qui a déroulé la composition de ce groupe mixte; et celle de P. Ngouaka, son fondateur. En des termes clairs, il a dit que le matériel musical haut de gamme acquis en Amérique est l'accomplissement par Dieu du vœu qu'il lui avait fait. Après les discours, le concert à proprement parler. En deux passages de cinq chants chacun, entrecoupés d'un entracte de trois cantiques par la chorale salutiste de Nganguouoni, "Spirit Fire", revêtu de pantalons bleus et chemises, et de robes en pagne de mêmes coloris, a émerveillé les participants dans des titres en lingala, anglais et français comme "Motema mwa ngai lelo mosepeli kosanjola Nkolo"; "Bikamwa banga ngolu na Nzambe"; "Awa tosan-gani ebele boye"; "More than gold et Architecte". Rumba, valse et autres genres musicaux se sont bien imbriqués.

Juste le temps pour "Spirit" de changer le décor, la chorale de Nganguouoni, sous la direction du

jeune Malonga et qu'accompagnait six fanfaristes, a occupé le devant de la scène dans de mélodies telles que: "Par tous les saints, glorifié", une composition de William Owen; "Va, mon cœur, sur la brise embaumée", sur un opéra de Giuseppe Verdi et "Vivant et glorieux", une classique composé par F. Hændel. À la fin de ce prestigieux passage, c'est toute la salle qui s'est levée pour ovationner cet orchestre d'une quarantaine d'artistes, tant sa prestation était si alléchante. Le tableau n° 2 introduit par un moment d'offrandes et de prière a comporté lui aussi cinq titres, mais plus sensationnels que le précédent, dans une acoustique générale à vous emporter dans les airs, avec une vue sur des chanteurs emmitouffés de tee-shirts bleus et blancs frappés du logo du groupe.

Le promoteur a dit sa joie comblée d'avoir vu se réaliser cette première invite aux croyants de différentes confessions. Les prestations de "Spirit Fire" ne font que commencer; elles se poursuivront crescendo dans d'autres paroisses à Brazzaville, puis à l'intérieur du pays pour faire florès. Car le groupe n'est ni salutiste ni évangélique ni catholique! Il réunit quelques hommes et femmes qui font profession d'appartenir à Christ. Alors interviendra la sortie officielle du groupe lorsque les artistes s'accommoderont convenablement avec ce matériel musical sophistiqué.

Le mot de remerciements du frère Blaise Kinshasa, un membre du bureau, puis une bénédiction prononcée par un consacré ont constitué la queue de ce concert sur un assentiment général. Ainsi, Dieu sera loué à l'infini.

Gabriel DIMONEKENE

### MODE

## La marque SMI veut monter en gamme

Steven Ndziessi a lancé le week-end dernier à Brazzaville la deuxième édition du marché de la marque SMI dont il est l'initiateur.

Le SMI (Swagg man international) est une initiative du jeune congolais Steven Ndziessi qui, après de longues études en France, a décidé de créer une marque à lui afin de permettre aux jeunes de s'habiller chic et propre.

Depuis sa création en 2016, la marque du jeune Steven Ndziessi a décidé d'implanter une boutique au Congo Brazzaville dont il est originaire pour permettre que la marque SMI soit accessible à tous. «Il a fallu beaucoup d'efforts et de financement pour faire que la marque soit visible et accessible aux jeunes avec un prix allant de 5000F à 30000FCFA pour les articles de la marque SMI (casquette, sandale, ensemble pull, tee-shirt, étui de téléphones)» dit-il.

Elvina Mingolet, une cliente qui a acheté la casquette de la marque SMI, se dit satisfaite par rapport à l'initiative de ce jeune, et demande au jeune Steven Ndziessi d'aller au-delà de ce qu'il vient de faire parce que ses articles sont de bonne qualité, de bons tissus en coton, ce qui fait la différence.

Quant au jeune Mignon Bela, il a acheté l'étui de son téléphone de la marque SMI qui lui a coûté 5000 FCFA parce que c'était intéressant. Un autre client, Julio Omboulo, venu visiter était également satisfait des articles et de l'initiative.

Christevie OBA (Stagiaire)

POINT DE VUE

# La Sorcellerie et le phénomène de la mort

La sorcellerie est la pratique des sorciers, une magie à caractère populaire ou rudimentaire qui accorde une grande place aux pratiques secrètes et illicites ou effrayantes. Sorcellerie est un terme utilisé pour désigner l'emploi malin du pouvoir surnaturel dans ses différentes manifestations. Elle a pour but de faire mal et se manifeste sous forme de déviation.

Anthropophage mythique, la sorcellerie est un frein au développement. Les échecs aux examens, les maladies, certaines calamités naturelles, une partie de chasse infructueuse, une pêche bredouille sont attribués aux sorciers. La sorcellerie est le syncrétisme mystico-religieux qui atteint toutes les couches. Les sectes ont forgé de nouvelles idéologies, il n'y a plus de mort naturelle. Le père sa progéniture aux sorciers, si ce n'est lui-même l'envoûteur. Avec les nouvelles confessions religieuses, le phénomène de sorcellerie a pris une ampleur telle que même les intellectuels contribuent, à leur manière, à la vulgarisation de ces idéologies abrutissantes : certains médecins dans les cas de récurrence de certaines pathologies, conseillent à leurs patients de consulter des charlatans ou des pasteurs, parce qu'il existe dans leur tête des maladies qui ne sont pas soignées par la médecine moderne. Les ingénieurs procèdent aux cérémonies de libation pour que les travaux d'un ouvrage s'exécutent sans entrave, ignorant que la science et la technique peuvent se déployer en tout lieu sans autorisation mysticisme etc...

Le phénomène est gravissime car même les pouvoirs publics sont impuissants parce que certaines de ces confessions religieuses ont pour pasteurs les hautes autorités administratives et politiques. Dans la communauté congolaise, la sorcellerie est à inscrire au registre des causes de la mort et appelle une attitude philosophique. Lorsque la mort intervient avant d'avoir atteint la vieillesse, c'est que sa cause est un esprit malfait. Les vieillards aux cheveux blancs, les hommes et les femmes qui prospèrent dans une activité quelconque, ceux qui exercent des fonctions politiques ou administratives importantes sont désignés comme sorciers lorsque leurs parents tombent ou décèdent. Ce sont les vieux aux cheveux blancs présumés sorciers qui sont destinés au bûcher. La mort est un phénomène naturel; elle n'est pas uniquement le fait d'un envoûteur comme le font croire les pasteurs. Elle a aussi pour cause la maladie naturelle, c'est-à-dire causée par un agent pathogène, par un microbe. Il y a une unité organique de la vie et de la mort, l'affirmation de la mort comme unité de finitude.

Tout homme est appelé à mourir, c'est pourquoi, la mort est la règle et la vie l'exception. La mort est génétiquement programmée. Les limites de la vie ne sont pas le fait du sorcier, elles sont prescrites par le programme génétique qui, de la fécondation de l'ovule fixe le destin génétique de l'individu, la mort est la fin normale de la nature. La nature est limitée, elle à un cycle, la mort est la fin de la nature-homme. L'autre questionnement sur le phénomène concerne la conception de la mort comme un drame. Les ministres de Dieu la conçoivent et la présentent comme une catastrophe, ce qui effraie l'homme drôlement. Ce discours pousse ce dernier à craindre la mort comme s'il était face à un tribunal, par ce que l'au-delà est l'enfer ou le paradis, la mort étant vérité et jugement dernier de l'existence. La peur que l'homme ressent face à la mort est désormais la même que ressent un bébé face au monde la nuit. La mort par définition est moins que rien, elle est l'inconnue et ne devrait pas tant effrayer l'être humain même si elle le prive des douceurs de la vie. Après avoir abordé cette question relative au caractère dissolvant de la mort, l'autre interrogation porte sur le statut accordé au défunt par le Congolais. Le Congolais réserve au défunt tous les honneurs. Il pense que la mort est capable de dire ce

qui se fait après le décès. Aussi consacre-t-il d'énormes sommes d'argent pour honorer celui qui est en route pour l'au-delà. La kyrielle des mutuelles auxquelles le Congolais adhère, remparts contre la mort, garantissent la grandiose cérémonie d'obsèques pendant que l'âme attend dans l'antichambre du purgatoire ou de l'enfer. Le Congolais préfère bien enterrer plutôt que de bien soigner, il préfère réserver au mort des obsèques onéreuse plutôt que d'apporter des soins pour sauver celui qui est à l'agonie. Le Congolais non seulement ne se démet pas de sa conception ancestrale et superstitieuse de la mort, il croit en la capacité d'une dépouille mortelle à vivre ce qui se passe après la mort. **a-Le cadavre peut-il s'éprouver honorer?** L'anthropologie thanatologique enseigne que le mort, « absence présente », ne peut s'éprouver soi-même comme mort, s'il ne peut pas vivre sa décomposition d'après la mort, il est aussi impossible qu'il sache, ce qui vient après qu'il s'éprouve honorer. Exiger des grandioses obsèques pour un corps, assurer une honorable sépulture au mort, psalmodier pendant des heures les vertus de son lignage, de cirer etc... tout cela n'atteint plus le mort : toutes les autres cérémonies post mortème pour l'honorer, ne le concerne plus, car la mort est l'état qui suit le décès,

la non-vie, elle est privation de toute sensibilité. Le cadavre n'est plus un lieu possible pour la présence d'une personne. Dans la présence d'un cadavre en train de devenir une chose, se lit l'absence de la personne. Personne n'a jamais été vu présent dans la mort, si ce n'est sous la forme de cadavre. Après la mort il n'y a plus de région dans le cadavre où le moi poursuivrai une vie propre, après la destruction du corps et de la conscience éphémérale. Le monde actuel correspond à un nouvel épistème que Michel Foucault qualifie d'hypermobilité. Les nanosciences, les bioproduits et bien d'autres résultats auxquels

est parvenue l'intelligence humaine devraient interpellier le monde Congolais, afin de le sortir des conceptions moyenâgeuses. L'homme moderne, c'est celui qui vide le monde de ses mystères. L'esprit scientifique doit par une loi invincible du progrès, remplacer les croyances métaphysiques. Plutôt que d'être exclusivement des associations d'entraide, les mutuelles devraient aussi servir de cadre où l'on enseignerait la vertu, l'histoire de la cité et certaines doctrines. La crainte de la mort ne devrait pas tant préoccuper l'homme.

Jean KOUOTO  
(Philosophe)

## COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Les familles ELENGA OHOULOU, ELENGA OSSERE, OTSOKA et MBOUMA informent les parents, amis et connaissances du décès, dimanche 5 février 2024, de leur fille, sœur et tante, la nommée Flore Judith ELENGA. Le deuil se tient au domicile familial, sis 67 rue M'bétis, à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

### AFRICA ROPE PROTECTION DISTRIBUTION CONGO ARD

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général  
Au capital de 2 071 000 000 F. CFA  
Siège social: 63, Avenue Bitelika Ndombi, Pointe-Noire  
RCCM 09 B 1134

Aux termes des décisions ordinaires de l'actionnaire unique, en date du 20 décembre 2020, il a été procédé à la nomination de:

- Monsieur **MOUFOUMA Philippe Mauclair**, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31

décembre 2025;

- Le Cabinet NG Conseils, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour insertion légale.

### OFFICE NOTARIAL DEMaître Bedel KAMBA

12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau.  
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ  
COMPAGNIE DE SERVICES ET TECHNOLOGIES POUR L'AFRIQUE «COSTA»  
Société A Responsabilité limitée, au capital de deux millions (2.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Ouenzé Brazzaville, 136, avenue de la Tsiémé, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau, en date à Brazzaville, du 14 juillet 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée **COMPAGNIE DE SERVICES ET TECHNOLOGIES POUR L'AFRIQUE «COSTA»** en sigle, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de la Plaine, le 30 janvier 2024, Folio 202/8, N 00677, ayant des caractéristiques suivantes:  
**Objet:** - Ascensorie; vente, installation et maintenance d'ascenseurs, montecharges, travolators, escalators; - Energie: vente et installations de systèmes solaires, solutions de courant fort (cellules électriques, transformateurs groupes électrogènes, régulateurs de tensions batteries tableaux électriques, onduleurs); - ICTI Solutions datacenter, radiocommunications, solutions réseau, solutions d'impression (printing), informatique (serveurs, PC, stockage), cybersécurité, sécurité solutions logicielles, gestion électronique (contrôle d'accès, vidéosurveillance, détection/extinction incendie), solutions logicielles, gestion électronique de documents et archivage, câblage informatique, climatisation pour locaux techniques;-

Services (tous domaines confondus): conseil, infogérance audit études déploiement, support et maintenance.  
**Capital social:** le capital de la société est fixé à la somme de DEUX MILLIONS (2.000 000) de Francs CFA, divisé en 100 parts sociales de 20 000 Francs CFA, chacune numérotée de 1 à 100, toutes souscrites et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement établie, le 12 janvier 2024, par le Notaire soussigné.  
**Forme:** Société A Responsabilité Limitée.  
**Administration:** Monsieur **Sylvain Michel Aurelien Henri CAILLEAU**, est nommé Gérant pour une durée de (04) quatre ans renouvelable.  
**Dépôt légal:** a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 1<sup>er</sup> février 2024.  
**Le siège social:** est fixé à Ouenzé, Brazzaville, 134, avenue de la Tsiémé, République du Congo.  
**Durée:** la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.  
**Registre du commerce:** RCCM CG-BZV-01 -2024-812-00028.  
POUR INSERTION LEGALE / Maître Bedel KAMBA,NOTAIRE

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire  
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers 1er étage  
d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

### ANNONCE LEGALE

Société FAL'H IMMO  
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. CFA: 1 000.000  
Siège social: 109 bis, Boulevard Moe Katt-Matou, Centre-Ville, B.P.: 959, Pointe-Noire, République du Congo.  
RCCCM:CG-PNR-01-2013-B50-00010.

### TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ - CESSION DE PARTS

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 15 Janvier 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 17 Janvier 2024, sous le folio 012/7 N°059, les associés ont pris les décisions suivantes:  
**Transformation de la société:** La société est désormais une Société à Responsabilité Limitée avec les caractéristiques suivantes:  
**Dénomination:** FAL'H IMMO  
**Forme:** Société à Responsabilité Limitée;  
**Capital:** Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;  
**Siège social:** 109 bis, Boulevard Moe Katt-Matou, Centre-

Ville, B.P.: 959, Pointe-Noire, République du Congo;  
**Objet:** La société a pour objet, en République du Congo: - La Gestion immobilière: l'Acquisition; la Construction; la Promotion; l'Administration et la Gestion par bail; la Location; la Vente.  
**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;  
**Gérant:** Monsieur **Bernard MBATCHI**;  
**Cession de parts:** L'associé majoritaire a cédé la totalité de parts aux autres associés.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire  
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

### ANNONCE LEGALE

SOCIÉTÉ SOPADI-TRANSIT  
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. CFA: 5 000 000.  
Siège social: Avenue Sedou NDOUME, au 2eme étage de l'immeuble ODZALI, Centre-Ville, B.P.: 7108, Pointe-Noire, République du Congo.  
RCCM: CG-PNR-01-2009-B12-00880

### AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL-MISE A JOUR DES STATUTS ET MODIFICATION DE LA DECLARATION DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 08 Février 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 14 Février 2024, sous le folio 031/5 N°213, l'associé a pris les décisions suivantes:  
**Augmentation du capital social:** Le capital social de la société est désormais de cinq millions (5.000.000) de francs CFA.  
**Transfert du siège social:** LE siège social est désormais fixé: Avenue Sedou NDOUME, au 2eme étage de l'immeuble ODZALI, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.  
Mise à jour des statuts et modification de la déclaration de souscription et de versement du capital social: La mise à jour a été faite sur les

articles relatifs au siège social, au capital social et aux parts sociales, ainsi que de modifier la déclaration de souscription et de versement du capital social.  
**Dépôt légal:** Le procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 Février 2024, sous le dépôt n°CG-PNR-01-2024-D-00105 et mention modificative a été portée au RCCM à la même date, puis il a été enregistré au greffe du tribunal de Pointe-Noire, en date du 15 Février 2024, sous le numéro CG-PNR-01-2024-M-03367, la société est désormais immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2009-B12-00880.

Pour insertion légale,  
Maître Léole Marcelle KOMBO.

# LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

**Excellence Monsieur le Président  
de la République, Chef de l'Etat,**

Nous nous permettons de venir, par la présente, vous adresser cette lettre ouverte suite à la signature par la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) d'une convention avec le groupe turc ALBAYRAK. Cette lettre ouverte est initiée pour vous faire part des raisons ayant justifié le refus de cette démarche par l'administrateur représentant les salariés lors de la session extraordinaire du conseil d'administration convoquée à cet effet en date du 16 janvier 2024 confirmé ensuite par le refus catégorique de l'ensemble du personnel du Port Autonome de Pointe-Noire à l'occasion de l'Assemblée Générale organisée conjointement par les quatre (04) syndicats du PAPN.

Nous nous réjouissons d'ailleurs de votre implication dans la recherche de nouveaux partenaires économiques et dans la quête des investisseurs dans le souci de dynamiser et diversifier l'économie de notre pays, et contribuer par conséquent un peu plus à son développement.

Malheureusement, force est de constater que dans le cas présent, et suite à vos instructions, la Direction Générale du PAPN, au lieu de proposer à la Société ALBAYRAK les secteurs d'activités sur le site portuaire nécessitant des investissements, a plutôt fait le choix très critiquable de concéder à cette Société certaines activités (remorquage...) exercées par le PAPN lui-même ou par des opérateurs privés de la place ; activités qui marchent très bien et dont le financement n'est ni insurmontable pour le Port, ni pour les opérateurs historiques.

Dans ce contexte, l'idéal aurait été, suite à vos instructions, de présenter à la Société ALBAYRAK les secteurs d'activités, les grands projets où il y a un réel besoin en financement et leur montrer les opportunités à saisir afin que ces investisseurs apportent une vraie valeur ajoutée à notre port. A ce sujet, faut-il le rappeler, il y a d'ailleurs des investisseurs des Emirats Arabes Unis, de la République Populaire de Chine et même de la Turquie qui ont des projets d'investissements sur le site portuaire.

**Excellence Monsieur le Président  
de la République, Chef de l'Etat,**

La solution proposée ci-haut aurait eu, entre autres pour avantages :

- la modernisation du site portuaire par la construction de nouvelles infrastructures, en complément de celles que le Port est en mesure de financer lui-même par l'intermédiaire des bailleurs de fonds internationaux ou de banques d'investissement, comme cela se fait ici et ailleurs ;
- la création de nouveaux emplois pour la jeunesse congolaise à travers l'activité que la Société ALBAYRAK aurait eu à développer ; ce qui permettrait de matérialiser votre vision exprimée lors du message à la Nation prononcé le 31 décembre 2023 ;
- la création des recettes additionnelles pour le Port Autonome de Pointe-Noire à travers la facturation à cette Société de la redevance d'occupation domaniale ;
- l'augmentation éventuelle du trafic du Port à partir des activités créées ;

**Excellence Monsieur le Président  
de la République, Chef de l'Etat,**

Après avoir esquissé la démarche que la Direction Générale aurait fallu appliquer, permettez-nous de vous lister maintenant les raisons qui nous poussent à nous opposer à cette concession :

- L'absence d'une étude préalable à la suite de vos instructions afin de s'assurer de l'opportunité des secteurs d'activités à confier à ce groupe au sein du site portuaire de Pointe-Noire: en effet, cette étude aurait permis de présenter à cette Société les secteurs nécessitant des investissements sur l'ensemble du domaine portuaire au lieu du bradage des activités déjà exercées par le PAPN lui-même et qui se portent à merveille (cf. les rapports d'activités du PAPN) ;
- Même dans l'hypothèse où certaines activités exercées par le PAPN lui-même, devraient être concédées, la Direction Générale n'a ni procédé à la réalisation d'une étude préliminaire propre au niveau interne, ni fait recours à une expertise internationale en la matière en amont de la signature de ladite convention comme cela se fait sous d'autres cieux (Port Autonome de Dakar, Port Autonome

d'Abidjan, y compris même le Port Autonome de Conakry qui a bénéficié, au préalable, d'un accompagnement par un organisme international avant de procéder à la signature de cette convention avec le groupe ALBAYRAK). Cependant, depuis vos instructions il y a plus d'un an, la Direction n'a pas pris la peine d'effectuer ce travail préliminaire très indispensable ;

- Autre chose, la Direction Générale du PAPN a fait le choix de la voie la plus facile en se fiant exclusivement sur le modèle du partenariat du groupe ALBAYRAK avec le Port Autonome de Conakry, qui, à l'heure actuelle, demeure plutôt une exception sur plus de 40 ports de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC), dont le Port Autonome de Pointe-Noire est membre.

Mieux, il paraît à l'heure actuelle prématuré de tirer des conclusions hâtives sur le succès de l'expérience de Conakry, alors que ladite convention est signée pour de nombreuses années et à l'heure actuelle l'entrée en application date de cinq (5) ans à peine.

En plus, ce groupe Albayrak n'est pas une société bénéficiant d'une expertise reconnue mondialement dans le domaine du remorquage et de la gestion du personnel marin ; or la concession de cette activité (remorquage) et de son personnel est l'élément central qui cristallise la colère du personnel marin ;

- L'autre raison qui justifie l'opposition à cette concession est la bonne santé financière du PAPN confirmée à chaque fois que le conseil d'administration se réunit pour approuver les états financiers du port, et qui est, par ailleurs, illustrée par les chiffres ci-après :

\* Prestation navire réalisée en 2022 : 17.807.749.259 FCFA soit (40% du chiffre d'affaires) ;

\* Les charges engagées aux prestations navires en 2022 : 1.873.477.948 FCFA ;

\* Charge d'amortissement des navires non décaissables en 2022 : 2.233.844.957 FCFA.

\* Prestations navires en 2023 : 22.933.970.537 F. CFA, soit (44,13% du chiffre d'affaires)

\* Les charges engagées aux prestations navires et charges d'amortissement non disponibles

N.B. : nous remarquons une augmentation de ces prestations à hauteur de 5.060.492.589 FCFA de l'année 2022 à 2023, soit 28%.

Ce montant sera probablement revu à la hausse avec la mise en service de l'unité de production de gaz (gaz naturel liquéfié) de DJENO, grâce à l'activité de remorquage qui sera assurée par le PAPN ;

- Concernant les remorqueurs, il sied de signaler le manque de rigueur de l'actuelle Direction Générale sur la maintenance de ces unités navigantes illustré par la non-observation de la réglementation de l'Organisation maritime internationale (OMI) et le non-respect des normes édictées par les constructeurs des remorqueurs sur le respect des délais de carénage, alors que les précédents dirigeants respectaient ces exigences.

La Direction Générale du PAPN semble prétexter du coût onéreux de cette maintenance pour justifier son échec à ce sujet, alors que paradoxalement, elle n'a pas manqué de ressources financières pour la maintenance des unités navigantes (pendant 3 ans, le PAPN a déboursé plus de 3 milliards dans un contrat de maintenance avec une société étrangère, en l'occurrence DAMEN, sans pour autant parvenir à maintenir en bon état de navigabilité les unités navigantes du Port). Et à ce jour, grâce au professionnalisme des techniciens du PAPN, tous les navires qui, hier, étaient immobilisés sont tous remis en service. Ce qui signifie qu'il ne s'agit nullement d'un problème de moyen, mais plutôt d'un manque de rigueur, voire d'une mauvaise foi à travers un contrat de façade (avec la Société DAMEN) arrangeant certaines personnes à titre individuel et qui peut être considéré comme une volonté de sabotage de ce matériel aux fins de justifier une future concession sans la manière.

En sus de cela, nous pouvons signaler d'autres paradoxes de la Direction Générale sur la concession de cette activité de remorquage, à savoir :

\* L'absence d'une projection de concession des activités de remorquage dans le plan stratégique 2022-2026 du PAPN ;

\* La sollicitation en décembre 2023 par la même Direction Générale du Conseil d'administration (qui a validé) de l'acquisition de deux remorqueurs dont la valeur totale d'achat est estimée à 14 milliards de francs CFA, alors qu'elle prétend que la maintenance des unités navigantes lui coûte cher ;

\* Enfin la certification de l'activité accueil navires aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 sur la bonne qualité de cette activité ;

- Pour le cas spécifique des marins, le fait de passer d'un

emploi stable (Contrat à Durée Indéterminée) à un emploi précaire (Contrat à Durée Déterminée) est préoccupant puis qu'il est avéré qu'aucune compagnie maritime n'octroie de Contrat à Durée Indéterminée à son personnel navigant. Et l'éventualité envisagée par la Direction Générale aux marins d'appartenir simultanément à deux entités différentes n'est prévue ni dans le contrat d'engagement maritime, ni par le code du travail de notre pays. Par ailleurs, aucune disposition figurant dans le contrat d'engagement maritime n'octroie au PAPN la faculté ni de transférer, ni de reverser ou faire recruter le personnel marin dans une entité privée quelconque (Groupe ALBAYRAK) ;

- Enfin, l'intitulé même de la convention «concession du trafic des marchandises en vrac et conventionnel» est trompeur car il y figure plusieurs autres activités (réparation navale, remorquage...). Le plus choquant est le fait même que l'activité de remorquage, activité majeure dans un Port, ait été considérée comme une activité connexe et ne figure qu'en annexe de ladite convention. Cela relèverait soit de la volonté de camoufler les choses ou bien cela est une mise en lumière de l'approximation de ladite Convention, voire de l'incompétence de la Direction Générale et de la méconnaissance du secteur portuaire par ce nouveau concessionnaire.

**Excellence Monsieur le Président  
de la République, Chef de l'Etat,**

Voici ainsi résumé les quelques raisons phares qui poussent le Personnel à s'opposer à la signature de cette convention, à travers laquelle il est tenté de croire que certaines personnes ont voulu profiter de la parole présidentielle pour saisir des opportunités individuelles car, nous l'affirmons, le choix opéré par la Direction Générale n'est ni dans l'intérêt du PAPN, ni dans l'intérêt de son Personnel, ni dans l'intérêt de notre beau Pays.

D'ailleurs, ce énième choix critiquable de la part de la Direction Générale du PAPN, prête à sacrifier l'outil le plus précieux de notre entreprise, s'inscrit dans la suite de nombreuses mauvaises décisions, prises depuis presque une décennie, compromettant ainsi l'avenir du PAPN et de son personnel, alors que les précédentes Directions privilégiaient l'intérêt supérieur de l'entreprise.

Au regard de ce qui précède, Excellence Monsieur le président de la République, chef de l'Etat, nous sollicitons le retrait de la concession de remorquage et de son personnel marin de cette convention.

**Excellence Monsieur le Président  
de la République, Chef de l'Etat,**

Comme vous le constatez, notre démarche n'est nullement une revendication esthétique ou fantaisiste, pour exiger des avantages supplémentaires ou nuire à la Direction Générale du PAPN, mais il s'agit simplement d'un sursaut citoyen et républicain, visant à épargner le maillon économique le plus important de notre Pays d'un avenir incertain.

Nous sommes disposés à composer une délégation de salariés du PAPN pour vous rencontrer aux fins d'apporter, s'il en était encore besoin, de nouveaux commentaires sur chaque point énuméré.

Nous faisons nôtre votre volonté exprimée à l'occasion d'une de vos allocutions dans laquelle vous avez exhorté les responsables à la tête des entreprises publiques à travailler dans l'intérêt suprême de la Nation et de son Peuple en préservant la pérennité desdites entreprises.

Nous vous prions de croire en notre franchise, en notre dévouement à servir valablement notre Pays au sein de cette Entreprise stratégique qui est le Port Autonome de Pointe-Noire et à travailler jusqu'à notre capacité maximale pour la défense de ce bien commun indispensable à tous les Congolais.

**Fait à Pointe-Noire, le 26 février 2024**

POUR L'ENSEMBLE DES SALARIES OPPOSES A LA CONVENTION AVEC ALBAYRAK

- OLOUKA ROSELY
- MOUIBOU MASSOUAMA CHEIK
- NGUIMBI MOULANGOU YANN GERALDIN
- POATY ERIC
- MAKOUANGOU GERTI

## FECOFOOT

## Retrouvailles avant l'AGO de Sibiti

Le Comité exécutif de la FECOFOOT (Fédération congolaise de football) a tenu, du 21 au 23 février 2024 à Brazzaville, une session préparatoire à l'Assemblée générale ordinaire prévue le 9 mars à Sibiti. Les travaux, dirigés par Jean-Guy Blaise Mayolas, son président, ont débouché sur plusieurs décisions.

Le Comité exécutif a dit s'être «approprié de nouveaux outils qui serviront à bien réguler le fonctionnement de l'instance dirigeante du football congolais». Cette session lui a permis aussi de «disposer des documents de qualité devant être soumis à l'attention des membres statutaires de l'instance suprême» de la Fédération, l'Assemblée générale.

Les membres du Comité exécutif ont, au bout de trois jours de conclave, adopté avec amendements le règlement financier et le statut standard des Ligues. De même, ils ont approuvé le



Les membres du Comité exécutif en conclave

rapport d'activités 2023 avec amendements, le rapport financier 2023 et le budget 2024 sans amendement. Ils ont aussi décidé de la mise en place de la Ligue de football féminin. Quant aux mises en place de la Commission électorale et des commissions juridictionnelles, l'élaboration du calendrier de la tenue des assemblées générales électives des Ligues départementales conformément à une orientation de la FIFA en

décembre 2023, ces dossiers ont été renvoyés à la prochaine session du comité qui se tiendra à Sibiti le 9 mars 2024. Concernant le championnat national de Ligue 2, la décision est tombée : pour la zone de Brazzaville, il démarrera le 5 mars, tandis que pour Pointe-Noire la date sera fixée ultérieurement.

## Et la vie des clubs ?

Il n'y a pas de fédération sans clubs. Or, certaines équipes

sont tourmentées par les démons de la division, le cas de Nico-Nico de Pointe-Noire. Une communication a été faite sur ce club. Conformément «aux prérogatives qui lui sont dévolues et en respect des textes statutaires», il a été demandé au président général de cette équipe de «s'employer à ramener l'accalmie et la sérénité dans ce club en conciliant les différents protagonistes».

Enfin, le Comité exécutif a décidé «de prendre acte du relevé des conclusions de la séance de travail avec le ministère en charge des Sports tenue le 15 février 2024». Toutefois, il a rappelé que «pour engager la mise en œuvre de certaines conclusions, le ministère devrait saisir officiellement la FECOFOOT, comme cela avait été arrêté lors de cette réunion».

Jean ZENGABIO

## EVOCACTION

## L'adieu à Guillaume Mabounda "Terrible"

Lui aussi est parti vers le Père: notre ami et fervent lecteur de La Semaine Africaine Guillaume Mabounda, dit "Terrible", qui s'est éteint le 12 février 2024 à Brazzaville, à 70 ans, et a été inhumé onze jours plus tard au cimetière privé Cité du ciel, à Kintélé.

Guillaume Mabounda était connu comme un bénévole de la FECOFOOT s'occupant de l'accueil des autorités, dirigeants et autres personnalités à la très officielle tribune d'honneur du Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Il leur indiquait leurs places, les y accompagnait avant de revenir au bas de cet espace VIP. Par contre il éconduisait ceux qui s'entêtaient à s'y installer, la priorité étant réservée aux ayants-droits. En dépit des insultes et coups de gueule -certains forçaient le passage et le narguaient après s'être infiltrés - il restait imperturbable. Lorsque les journalistes l'agaçaient par leurs sarcasmes et quolibets - pas méchants du tout - quand il tardait à leur remettre la feuille de match qu'on lui demandait de distribuer, en commençant par les officiels et leurs invités, Guillaume Mabounda tranchait son fair-play.

C'était sa caractéristique, et c'est de cette façon qu'il est sorti de l'anonymat.

Guillaume Mabounda avait la fureur de lire. Lecteur assidu de La Semaine Africaine, il n'avait cependant toujours pas de quoi l'acheter régulièrement. Chaque fois que je lui offrais un exemplaire du journal, il était "aux anges". Mais, les jours où il en manquait, sa mine trahissait sa grande amertume. Cela me torturait.

Guillaume est parti. C'est un vide gros comme ça à la loge des officiels où il arrivait souvent le premier. Sa fidélité au « poste » a fait dire à certains, avec une pointe d'humour bien entendu, qu'il y passait midi. Mais il était taciturne. Il n'empêche. Il se plaignait parfois d'être abandonné par ceux qui l'utilisaient. Il devait se débrouiller, parfois le ventre creux. Et pourtant, il répugnait à renoncer à cette passion qui le dévorait, chaque week-end, à remettre les pieds dans le vieux Stade Massamba-Débat. Sa santé déclinante, ces derniers mois, a finalement eu raison de lui.

Que la très nombreuse famille de Guillaume Mabounda veuille trouver ici l'expression des sincères condoléances de la rédaction sportive de La Semaine Africaine.

Adieu, ami et frère "Terrible" !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU



Guillaume Mabounda

## ACADEMIE ALIMA

## Le recrutement? Oui, mais pas de n'importe qui !

Les responsables techniques et administratifs de l'Académie Alima qui ouvrira ses portes dans quelques mois à Oyo, à environ 400 km au nord de Brazzaville, sont déjà sur le terrain. Ils revendiquent un recrutement de qualité pour la première promotion de leurs élèves.

Les dénichéurs de jeunes footballeurs de l'Académie Alima cherchent le talent là où il se trouve. Un millier de jeunes ont été regroupés et sont en train d'être testés. Suivant les critères de recrutement définis, ils ne retiendront que les meilleurs éléments. «Il y a un très grand engouement. Il y a un potentiel énorme de talents. Nous sommes à la recherche de 40 pépites qui vont intégrer l'Académie. On a l'embar-



Une séance de détection des futurs pensionnaires

ras du choix. Il y a beaucoup de très bons joueurs. On va beaucoup travailler pour retenir les meilleurs profils», a raconté un expert de l'Académie, samedi 24 février au site de Kintélé.

Il s'agit donc de privilégier la qualité des futurs élèves à la

quantité. «Il y a plein de passionnés qui veulent rentrer à l'Académie. On ne refuse personne, sauf si l'enfant est trop âgé et ne rentre pas dans les critères de sélection», a précisé le directeur de l'Académie.

Samedi dernier, le ministre en

charge des Sports était présent à cette séance de détection. Hugues Ngouélondé considère que les débuts sont prometteurs. S'adressant aux candidats, il a fait référence à certaines valeurs : avoir une éthique et la respecter. «Le patriotisme sera de mise», a-t-il aussi insisté. Avant de lancer, comme un mot d'ordre: «Le Congo d'abord». Mais comme il l'a reconnu, l'alliance de la passion et de la patience sont les clés du succès.

L'Académie Alima a été lancée par l'ancien international français et champion du monde Blaise Matuidi. L'Etat est partie prenante du projet. Le gouvernement a pris l'engagement de mettre à la disposition des initiateurs du projet toutes les conditions devant leur permettre de réaliser leurs ambitions.

G.-S.M.

## HANDBALL A BRAZZAVILLE

## Une année «chargée d'espoir»

Le handball brazzavillois a Laborde un autre virage au cours de cette saison, avec le démarrage dimanche 25 février 2024 des championnats départementaux. Une nouvelle année chargée d'espoir, mais aussi de défis et de crainte pour les clubs et le président de la Ligue de Brazzaville, Avicenne Nzikou.

Onze équipes en seniors hommes, huit en seniors dames, neuf équipes en juniors garçons et six en juniors filles se sont lancées à la conquête des titres mis en jeu. La phase aller se disputera jusqu'au 13 avril 2024 au Gymnase Nicole Oba et sur ses stades annexes.

Le président Avicenne Nzikou a placé la nouvelle saison sous le signe de la «jeunesse» et du «travail». Au cours de la conférence de presse qu'il a animée le mercredi 21 février dernier, il a as-



Le président Avicenne Nzikou répondant aux journalistes

suré que tous les ingrédients étaient réunis pour des championnats qui ne seront pas avarés en spectacle. Naturellement, les meilleures équipes représenteront le département aux championnats nationaux. «Notre souhait est que toutes les équipes obtiennent les moyens devant leur permettre de participer aux championnats», a-t-il déclaré.

Pour les dirigeants et les

férés du handball, la grande interrogation résidait sur le nombre d'étrangers autorisés par clubs. Avicenne Nzikou a tranché: quatre joueurs, dont trois sur l'aire de jeu. «Nous n'avons reçu de la FECOHAND aucune notification contraire aux dispositions antérieures», a-t-il précisé. Des interrogations aussi concernant l'arbitrage, sévèrement critiqué à tort ou à raison, et dont on n'hésite

pas à dire qu'il est l'élément primordial pour le bon déroulement des championnats. Le président Nzikou promet pour cette saison des solutions efficaces, en commençant par l'organisation des séminaires et des stages. Lors de la cérémonie d'ouverture de la saison, il a invité les athlètes et dirigeants à plus de discipline et de fair-play.

G.M.

## COUPE DE LA CONFEDERATION

## Les Diables-Noirs, derniers de la classe

Les Diables-Noirs de Brazzaville se sont inclinés 1 but à 0 à Bamako, contre Stade Malien, en match comptant pour la cinquième journée de la phase de groupe. Ils sont toujours scotchés à la dernière place du groupe et feront leurs adieux à la compétition ce dimanche 3 mars au stade Président Massamba-Débat, contre Sekhukhuné United FC d'Afrique du Sud. Les deux tickets des quarts de finale de leur groupe reviennent à RS Berkane (Maroc) et au Stade Malien (Mali).

## Parcelle avec deux maisons à vendre:

À la demande de leur oncle maternel, à Pointe-Noire, propriétaire de la parcelle, ses neveux à Brazzaville, procèdent à la vente illico de sa parcelle avec maisons, sise au n° 36, de la rue Moundongo, à Moukounzi-Ngouaka, (secteur Tostao), à 100 m du goudron.

Prix : 30 millions (à débattre, sans courtier). Contacts :

- Propriétaire de la parcelle : 06.634.45.32.

Neveux: 06.644.80.90/05.765.45.45//

06.661.12.72 //06.846.45.84.